



Terres Civiles

La non-violence au quotidien

Trimestriel d'information et d'échanges édité par le Centre Martin Luther King

Mars 2002 - No 16



Guillaume Henry

J.A.B. 1004 LAUSANNE
Retour: CMLK, Rue de Genève 52

Objection de conscience : Marino Keckeis a débuté une grève de la faim

Enjeux :
Service civil pour la paix, p. 14
Armement nucléaire, p. 18
L'Etat peut-il être non-violent ? p.16

Quid des comptes 2001, p. 4
Témoignage :
La médiation à l'école, p. 8

A vos étiquettes !

Si sur l'étiquette collée sur votre journal, il est mentionné :

membre coti !
ou abo fini

vous n'êtes pas à jour dans vos paiements.
Merci de nous éviter des frais de rappel

IMPRESSUM

« **Terres civiles** » est un trimestriel édité par le Centre Martin Luther King, association romande sans but lucratif pour la non-violence active. Abonnement : Fr. 25.- par année ou compris dans la cotisation de membre.

Le CMLK vit pour l'essentiel des contributions de ses membres et de personnes sympathisantes. Cotisation annuelle : Fr. 60.- et Fr. 30.- pour les «petit budget ». Les dons et autres soutiens sont les bienvenus. Pour un soutien régulier en tant que marraine ou parrain, merci de prendre contact avec le secrétariat.

Responsable de la présente édition :

Sandrine Bavaud

Ont apporté leur contribution :

Christophe Barbey, Jeanne Golay, Anouk Henry, Guillaume Henry, Jean-Pierre Hurni, Gilles Falquet, Violetta Fasanari-Bourquin, Jean-Daniel Forestier, Michel Mégard, Michel Monod, Samuel Perriard, Mohamed Slim Ben Younés

Impression : Imprimerie coopérative CRIC-Print, 1700 Fribourg

Pour nous contacter :

Centre Martin Luther King
52, rue de Genève
1004 Lausanne - Suisse
Téléphone : 021 661 24 34
Télécopieur : 021 661 24 36
Courriel : info@cmlk.ch
Sur Internet: <http://www.cmlk.ch>
Compte postal: 10-22368-6

Questions à ceux qui jugent de la conscience d'autrui

conscience. La longueur des procédures, la durée pénalisante du service civil et la constitution d'un dossier ne sont pas suffisants aux yeux des autorités. Encore faut-il que la conscience du requérant soit conforme à la définition donnée par la loi. Ce n'était visiblement pas le cas de Marino, dont le conflit de conscience est pourtant si fort qu'il est prêt à supporter la prison et

une grève de la faim pour rester en accord avec ses convictions.

A l'heure de la parution de ces lignes, les Chambres fédérales doivent s'être prononcées sur la révision de la Loi sur le service civil. Quelques améliorations étaient certes prévues, comme la réduction de la durée du service civil de 450 à 390 jours. Mais les parlementaires auront-ils su percevoir l'enjeu fondamental qui se joue dans la révision de cette loi ? Un enjeu qui, s'il continue d'être ignoré, entraînera d'autres situations aussi

Conférence de presse du 20 février, Marino Keckeis annonce sa grève de la faim

dramatiques que celle de Marino.

Espérons que certains auront pointé du doigt ce problème, et qu'un débat constructif aura permis de remédier à l'absurdité de la situation. Espérons que nos représentants auront eu la décence de supprimer de la loi l'exigence de prouver son conflit de conscience. Car, s'il est bien une chose sur laquelle on ne peut pas légiférer, n'est-ce pas la conscience ?

Anouk Henry

Recherchons

Une personne bénévole pour la relecture de "Terres Civiles".

Compter environ une journée de travail tous les 3 mois

Au nom de quoi a-t-on le droit d'emprisonner quelqu'un qui n'a commis aucun autre crime que d'écouter sa conscience ? Comment une institution quelle qu'elle soit peut-elle prétendre définir ce que doit être la conscience ? Et comment un pays qui se dit démocratique ose-t-il encore fermer les yeux devant une injustice aussi criante que celle que vit maintenant Marino Keckeis ?

Voici quatre ans, ce jeune homme de 24 ans dépose une demande d'acceptation au service civil, conformément à la loi entrée en vigueur en 1996. Quelques mois plus tard, la commission d'audition chargée d'ausculter son conflit de conscience lui fait savoir qu'il n'est pas suffisamment crédible. Même réponse de la commission de recours en juin 1998. Alors, ses convictions l'empêchant de se présenter à l'école de recrues à laquelle il a tout de même été convoqué, Marino est condamné à cinq mois de prison par le tribunal militaire de cassation. Le 20 février dernier, il a entamé une grève de la faim pour dénoncer l'absurdité de la situation.

La Loi sur le service civil est ainsi faite qu'il faut pouvoir prouver son conflit de

SOMMAIRE

4 Quid des comptes 2001 du CMLK

Astuces à saisir pour l'engagement d'un civiliste

6 Pédagogie non-violente en prison

7 Agenda formation

8 Médiation à l'école

Témoignage d'un enseignant

10 Paix et Jihad en Islam

12 Voyager autrement

Une agence de voyages à découvrir

14 Service civil pour la paix

Initiatives concrètes : la Suisse à la traîne

16 L'Etat peut-il être non-violent ?

18 Armement nucléaire

Ce que pourrait faire la Suisse pour prévenir la nouvelle génération d'armes nucléaires

20 Centre de documentation

22 Lettres de lecteurs

23 Femmes pour la paix

24 Invitation à la prochaine AG et bref rapport d'activité

EDITORIAL

Pour que la non-violence s'exprime

Ouf, ce dernier numéro de «Terres Civiles» a pu être bouclé juste à temps. Il faut dire que les secrétaires, avec l'aide des membres actifs et actives, se démènent pour assurer la qualité de l'ensemble des services du CMLK. La présentation des comptes 2001 parlent d'eux-mêmes (pp. 4-5), tout comme le bref aperçu du rapport d'activité (p. 24).

La demande ne cesse de croître et c'est encourageant. Nous ne souhaitons toutefois pas en rester là.

Nous vous annonçons vouloir participer à la «Décennie pour une culture de la non-violence et de la paix au profit des enfants

du monde», débutée en 2001. La mise sur pied de l'exposition «Un poing c'est tout?» a permis de l'annoncer, puis nous avons ouvert «Terres Civiles» à des témoignages d'enseignant-e-s sur la réalité vécue en milieu scolaire (pp. 8-9). Renforcer les collaborations avec des organismes extérieurs au CMLK permettrait réellement de répondre au défi de la Décennie: rencontrer par exemple des milieux dont le but est l'intégration des jeunes ou la prévention de l'alcoolisme, nous permettrait d'apprécier leur savoir faire tout en communiquant nos apports sur la non-violence. Nous souhaiterions également participer au débat actuel portant sur la politique de la sécurité ou encore valoriser l'expérience non-violente vécue par des femmes.

A l'heure actuelle, soulignons déjà ce qui a pu être concrétisé ! Notre campagne «Service viril ? Service civil !» a été un véritable succès et l'existence du CMLK pour ap-

puyer les objecteurs de conscience reste pertinente : alors que les injustices continuent à être criantes, et que le service civil n'est toujours pas reconnu comme un instrument de paix durable, le CMLK est parvenu à récolter plus de 400 signatures pour soutenir Marino Keckeis et dénoncer sa situation (p. 2). Enfin, il suffira d'apprécier les options politiques, les actions concrètes et les témoignages du présent «Terres Civiles».

Permettre une meilleure reconnaissance de la non-violence en allant sur le terrain, tel est notre objectif, de manière à ce que l'expérience accumulée par le CMLK profite au plus grand nombre. Bienvenue donc à notre prochaine Assemblée générale où nous aborderons les 35 ans du Centre.

*Sandrine Bavaud
Secrétaire associative*

Quid des comptes 2001 du CMLK ?

Si l'argent est le nerf de la guerre, force est de constater qu'il est aussi celui de la paix. Voici les comptes 2001 et le budget 2002, avec leurs contraintes et leurs promesses.

Le budget 2001 était équilibré et les comptes ont ainsi pu être bouclés sans perte. On peut donc respirer un peu après les quelques années précédentes pour le moins critiques. Il ne faut cependant pas crier victoire trop vite : la stabilité financière du Centre reste très précaire puisque les liquidités disponibles permettent tout juste de tourner. Durant l'année 2001, nous avons dû économiser quelques bouts de chandelles pour arriver à tenir le budget et, en ce début d'année, le capital s'élève seulement à 14'000 francs.

Cela est dommageable pour les activités du CMLK, qui, victime de son propre succès, est sollicité de toute part : les demandes de conseil pour le service civil affluent, nous sommes dans l'obligation de refuser des inscriptions à notre programme annuel de formation faute de place, nous devons repousser des propositions de collaborations.

Autant de stimulations positives qui restent sans écho à cause de l'impossibilité des secrétaires de s'y consacrer. Car c'est finalement cela qui fait le plus cruellement défaut : le temps. La première chose que doit trouver impérativement le CMLK est le financement d'un 50% de temps de travail supplémentaire. La diversité des activités et la sollicitation permanente des collaborateurs/trices les empêchent de travailler sur une politique globale de redressement du Centre à moyen et long terme. Mais comme il faut parer au plus pressé, nous en arrivons vite à oublier l'essentiel. La précarité des comptes est d'autant plus regrettable que le Centre Martin Luther King a la joie de vous annoncer qu'il vient d'être reconnu comme établissement d'affectation : cela signifie qu'il peut désormais recourir aux services des civilistes qu'il devait jusqu'à maintenant se contenter de conseiller. Mais un civiliste coûte

1050 francs par mois, et c'est déjà trop pour nous ! Dans le budget 2002, la rubrique "dédommagement" inclût la somme que nous coûterait un civiliste pendant 6 mois – ce qui déchargerait d'une partie du travail quotidien à effectuer. On voit également que, pour pouvoir couvrir ce montant et donc engager un civiliste, nous comptons également sur 17'000 francs de soutiens financiers extraordinaires, mais nous ignorons si nous pourrions les trouver.

Que peut-on lire de plus sur ce budget 2002 ? Que, comme chaque année, le CMLK compte sur vos dons, abonnements et cotisations pour financer le tiers de ses dépenses. Ce poste a connu une petite augmentation au contraire des souscriptions pourtant nécessaires à assurer une certaine stabilité dans les recettes. On peut également relever que l'exposition "Un poing c'est tout ?" est maintenant autonome et produit même des recettes. Au

Dessin de Guillaume Henry

Le CMLK est désormais reconnu comme établissement d'affectation pour les civilistes. Pour marquer l'événement, nous vous proposons deux alternatives :

Première option :
Terres Civiles manquant un peu de couleur, à vous de colorier le civiliste idéal tout en faisant une petite leçon d'anatomie.

Deuxième option :
 Il vous est possible de participer à la rémunération des futurs civilistes du CMLK (Fr. 1'050.-/mois). Pour ce faire, choisissez la partie du corps qui vous semble indispensable aux activités du Centre en y mentionnant le montant pour lequel vous souhaitez souscrire.

A retourner au CMLK, rte de Genève 52, 1004 Lausanne
 Prénom et nom :
 Adresse :
 Date et signature

Merci beaucoup !

rang des autres bonnes nouvelles, le produit des "formations à la carte" a doublé par rapport à l'année précédente grâce à une augmentation de la demande et nous sommes parvenus à trouver 25'000 francs pour la campagne "Service viril ? Service civil□!", dont 10'000 franc en 2001. Enfin, du côté du centre de documentation, le nombre d'emprunts a aussi doublé, ce fait n'apparaissant pas sur les comptes puisqu'une bonne partie des utilisateurs et utilisatrices bénéficient de la gratuité de ce service.

Nous pouvons donc conclure que le Centre Martin Luther King est en phase de convalescence et qu'il a besoin d'aide pour pouvoir être vraiment d'aplomb. Et cela vaut la peine de se consacrer à le remettre sur pied, car il a plus que jamais de nombreuses tâches qui l'attendent, qu'il s'agisse de la décennie de la paix décrétée par l'ONU, du sujet brûlant de la politique de sécurité ou de la promotion de la non-violence à toutes les échelles de la société.

Anouk Henry

Secrétaire associative du CMLK

Comptes d'exploitation

CHARGES	2000	2001	Budget 2002
Frais de personnel			
Salaires	65 920,00	59 110,00	60 000,00
AVS-AI-APG-AC	5 633,90	3 493,35	9 000,00
LAA	1 066,65	401,60	1 500,00
Ass. indemnités journalières	696,65	178,10	500,00
LPP (dès 1999)	842,00	1 577,25	1 500,00
Sous-total Personnel	74 159,20	64 760,30	72 500,00
Frais généraux			
Loyer	10 335,00	9 348,00	11 000,00
Frais bancaires	68,20	119,00	150,00
Frais du CCP	673,25	513,25	700,00
Entretien installations	985,25	199,20	1 000,00
Assurances mobilier	224,40	183,70	250,00
Electricité	0,00	181,05	800,00
Frais de bureau	5 235,90	5 540,20	7 000,00
Tél. et fax	3 061,65	3 246,45	4 000,00
Affranchissements	3 945,58	2 528,62	3 000,00
Déplacements	801,50	462,20	1 000,00
Imprimés	2 727,30	989,95	3 000,00
Action de décembre	1 300,00	1 402,80	1 500,00
Publicité	16,00	16,00	1 000,00
Annonce		419,65	
Dédommagements	1 060,00	3 400,00	9 000,00
Contributions volontaires	2 750,00	1 450,00	3 000,00
Frais divers	1 031,80	976,95	1 500,00
Renouvellement informatique			3 000,00
Sous-total Frais généraux	34 215,83	30'977,02	50 900,00
"Terres Civiles"			
Frais d'imprimerie TC	9 810,10	8 376,30	10 000,00
Frais d'expédition TC	2 092,30	4 043,40	5 000,00
Frais de surveillance tirage TC	430,00	430,40	500,00
Sous-total "Terres Civiles"	12 332,40	12 850,10	15 500,00
Achats			
Marchandise à revendre	5957,2	3 306,44	4 000,00
Achats bibliothèque	615,55	315,13	1 000,00
Sous-total Achats	6 572,75	3 661,57	5 000,00
Autres frais de services			
Frais exposition	51 209,61	40 409,60	20 000,00
Frais de formation	9 707,50	20 081,80	20 000,00
Frais 5 ans service civil		10 943,60	15 000,00
Sous-total autres frais	60 917,11	7 1'435,00	55 000,00
Annulation de la dette			
Compensation du déficit 1998			
Constitution Fond spécial			
TOTAL CHARGES	188 197,29	183 683,99	198 900,00
PRODUITS			
Ventes librairie	8 094,80	5374,40	6 000,00
Autres ventes	73,40	276,40	300,00
Cotis., dons, abonnements	62 265,85	66 013,75	70 000,00
Souscriptions	11 403,00	12 465,00	15 000,00
Soutiens financiers extraordinaires	0,00	0,00	17 000,00
Subvention O.F.C.	22 582,00	24 570,00	25 000,00
Produits formation	11 840,80	24 623,45	25 500,00
Dons extraordinaires et legs		1000,00	
Produits divers	59,80	75,00	
Produits exposition 2000	58 450,60	46 780,25	25 000,00
Dons et subv. 5 ans de service civil		9 655,00	15 000,00
Intérêts créanciers	87,75	103,95	100,00
TOTAL PRODUITS	174 858,00	190 937,20	198 900,00
Bénéf.(+) ou Perte (-)	-13 339,29	7 253,21	00,00

Bilan

	Au 31.12.00	Au 31.12.01
ACTIFS		
Disponibles		
Caisse	79,45	83,80
CCP	21 233,14	7 237,55
CCP 5 ans de service civil		1 910,50
Banque Coop.	5 442,20	14 219,15
Sous-total Disponibles	26 754,79	23 451,00
Réalisables		
Loyer d'avance au site	671,10	671,10
Stocks marchandises	1 000,00	1 000,00
Actifs transitoires	0,00	12'667,65
Impôts anticipés	154,60	32,75
Sous-total Réalisables	1 825,70	14 371,50
Immobilisés		
Installations	1,00	1,00
Mobilier	500,00	667,70
Fonds spécial pour actions		
Informatique	1 101,00	2 075,90
Sous-total Immobilisés	1 602,00	2 744,60
TOTAL ACTIFS	30 182,49	40 567,10
PASSIFS		
Créanciers	294,00	
Fonds spécial	10 000,00	10 000,00
Fournisseurs		299,00
Passifs transitoires	13 850,00	16 976,40
Capital au 31.12 précédent	19 377,78	6 038,49
Compensation déficit 1998		
Report bénéfice (+) /perte (-)	-13 339,29	7 253,21
TOTAL PASSIFS	30 182,49	40 567,10
Capital nouveau	6 038,49	13 291,70

Respirer en prison

Maryvonne Guérin, animatrice de Yoga dans un Centre de détention en France, propose aux détenus une démarche pour maîtriser leur angoisse.

Le récit de cette expérience confirme les pratiques de pédagogie non violente. La régulation du conflit (avec d'autres ou avec soi-même) commence par un travail corporel simple et accessible à tous.



Le premier acte de toute démarche pour apprivoiser sa propre agressivité, c'est l'apprentissage - le réapprentissage - de la confiance en soi.

Le premier élément de confiance en soi, c'est la maîtrise du souffle.

«Semaine après semaine, les groupes se forment avec un noyau de cinq à huit personnes. En prison, la méfiance règne ! Il faut du temps avant que les tensions entre les participants ne disparaissent. Une fois la confiance installée entre eux et vis-à-vis de l'enseignant, tous s'expriment et commentent cette expérience nouvelle.

Ils commencent par apprécier la disparition de maux quotidiens tels que rhumes, gripes, troubles digestifs, maux de dos, etc ... Puis l'effet se fait sentir au niveau des émotions, de l'affectif. Le mental devient plus stable, se détache des problèmes ressassés en prison. Une sensation de calme apparaît, un apaisement libérant de l'angoisse et permettant de quitter la réalité carcérale pour reprendre contact avec son corps.

De nouvelles perceptions naissent, une tranquillité qui dure, une sécurité qui apaise. Le mental est moins affecté par le milieu environnant, les pensées négatives s'éloignent. A chaque séance, l'agressivité, la crispation perdent de leur intensité; les

gestes sont plus lents, plus efficaces.

Au fil des rencontres, j'ai pu mesurer combien les détenus recherchent les moyens de pallier au stress de l'enfermement. Et ce qui m'a frappé le plus, c'est la méconnaissance de la fonction respiratoire :

Les personnes utilisent mal leur capacité respiratoire; j'ai donc proposé des séances individuelles d'exercice. Elles commencent par l'écoute des maux ... des mots ... puis par des étirements. A voir les difficultés de certains détenus à s'étirer, on mesure l'importance des tensions qui enferment la personne dans son propre corps. De simples étirements sont un antidote important contre les tensions.

Puis vient l'écoute du souffle. Le détenu apprend à percevoir sa respiration, à en déceler les blocages. Par des mouvements simples, il apprend à utiliser le souffle à la fois comme fonction volontaire et involontaire. Il l'adapte pour dissiper les angoisses et apaiser le mental en le concentrant sur les sensations respiratoires.

Ainsi, il se recentre, retrouve une force en lui et un lieu de paix au milieu de l'espace où il vit. Et, ainsi, peu, à peu, le détenu se prend en charge, il se libère intérieurement; c'est son premier pas vers la liberté extérieure qu'il attend».

Extrait de Propositions, revue de l'Institut de recherche et de formation du MAN de Haute Normandie, sept. 93.

Résumé BCB

L'intégralité de cet article a été tirée de l'ALP-pages à la demande de l'Association Lumière en Prison. Il est lu par environ 80 détenus en Suisse, France et Belgique et par environ 50 personnes extérieures et s'intéressant au monde carcéral. ALP, CP, CH - 1110 Morges 1.

Peace Please

Concerts ... Tables rondes ... Vidéos, Théâtre ...

Packt's An vous propose un festival sur le thème de la paix !

du 5 au 6 juin : pour les enfants

du 7 au 18 juin : pour les adolescent-e-s et les adultes

Au Village des enfants de Pestalozzi à Trogen

Informations :
Globale Initiative
052/233.17.13
gi@globalinitiative.org
www.globalinitiative.org

Comment éloigner de nous la menace nucléaire ?

Si vous êtes convaincu-e-s que les déchets radioactifs constituent un réel poison, contrairement aux énergies renouvelables, et que vous avez un peu de temps, nous vous invitons à : une séance constitutive du comité de soutien vaudois aux initiatives populaires fédérales "Sortir du nucléaire" et "Moratoire Plus".

Lundi 25 mars à 20h00

Hôtel de la Navigation - Lausanne
Parking : Place de la Navigation
Depuis la gare : Métro arrêt Ouchy
Renseignement pour le canton de Vaud et autres régions romandes :
022/731.76.01

Agenda formation

▼ Le roman dont vous êtes le héros

2 journées pour travailler sur nos trajectoires de vie, notre arbre généalogique. Prendre conscience de ce qui nous arrive, plus libres, en connaissance de cause, dans nos décisions et plus responsables dans nos choix. Développement personnel et travail en groupe centré sur les événements de notre vie familiale, les loyautés assumées ou refoulées, les non-dits et les secrets de famille.

Avec Jean-Marc Noyer, formateur d'adultes les 10 et 14 avril au Louverain (NE). Fr. 500.- pour le cours et Fr. 265.- pour la pension.

Inscriptions auprès de Jean-Marc Noyer, 026/673.16.41 ou jean-marc.noyer@dplanet.ch

▼ Communication NonViolente : un art de vivre avec soi-même et avec les autres

■ Séminaires d'introduction

27 et 28 avril à Aubonne (VD) avec Jean-Philippe Faure ou à Neuchâtel avec Laurence Bruscheweiler - 18 et 19 mai à Pully (VD) avec Nicole-Maëlle Muller - 15 et 16 juin à Genève avec Hélène Domergue
Ces sessions d'introduction peuvent être suivies plusieurs fois, approches et participants variant - Fr. 280.-/session.

■ Séminaires d'approfondissement

13 et 14 avril à Soulce (JU) avec Anne Bourrit sur le thème "Pratique du processus et jeux de rôle" - 13 mai à Genève avec Laurence Reichler sur le thème "Lâcher les blocages, lâcher les amarres ..." - 8 et 9 juin à Genève avec Laurence Reichler sur le thème "S'écouter pour mieux dialoguer" - 22 et 23 juin à Neuchâtel avec Laurence Bruscheweiler sur le thème "Accueillir et transformer la colère et la culpabilité"

Pour s'inscrire, il faut avoir suivi un séminaire d'introduction.

Fr. 280.-/deux jours et Fr. 140.-/un jour.

■ Stage résidentiel

Du 18 au 20 mai à Arzier (VD) sur le thème "La relation en famille" avec Anne Bourrit, Laurence Bruscheweiler, Fabienne Rauch et Jean-Philippe Faure.

Il est demandé, par famille, de venir à deux personnes de génération différente (au moins) et que l'une des deux ait déjà suivi un séminaire d'introduction.

Fr. 400.-/adulte et Fr. 150.-/mineur - Fr. 100.- en sus pour l'hébergement et par personne.

■ En francophonie

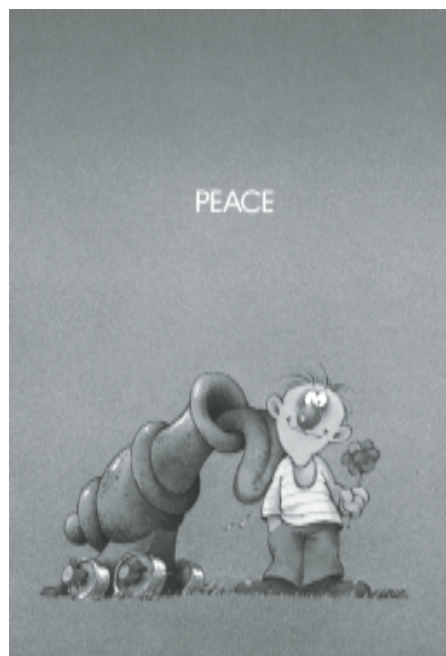
Stage non résidentiel sur le thème "L'éducation en milieu scolaire" avec Laurence Bruscheweiler, Vilma Costetti et Jean-Philippe Faure.

Informations pour la Suisse : Jean-Philippe Faure 022/348.38.02

ou jpfaure@worldcom.ch

Pour la France : Caroline Lamy, 0033/1/41.46.98.99 ou caro.lamy@freesurf.fr

Prix indicatif 360 euros, env. 576 CHF.



Lou, 1983

▼ Pour les 13 à 16 ans

Le Village de la Paix à Broc propose des journées sur "sortir de la violence", "Gestion des conflits" et "La non-violence - une utopie ?"

Fr. 250.- par jour et par groupe extrascolaire (subventions octroyées) et Fr. 600.- par jour et par classe d'école.

Informations : 026/921.96.42.

▼ Formations à la médiation de quartier

■ Journées de sensibilisations

A choix, le 27 avril ou le 1er juin. Fr. 30.- à 60.- selon possibilités.

■ Formation de base

Session de deux long weekend en juillet : du vendredi 5 au soir au dimanche 7 et du vendredi 6 au soir au dimanche 21.

Inscriptions auprès de Catherine Terretz Favre au 076/582.34.73. Au plus tard 12 jours avant une sensibilisation et un mois avant la formation de base.

▼ Se former pour des missions civiles de paix

En ces temps où la gestion des conflits internationaux reste exclusivement militaire, il y a un véritable enjeu au développement de moyens et de logiques d'intervention non armée pour réguler les conflits, que ce soit en terme de prévention des crises ou de reconstruction de la paix.

Le Comité Français pour l'Intervention Civile de Paix organise une formation en 3 modules : du 18 au 25 mai sur "la régulation des conflits", du 29 juin au 9 juillet sur "les situations de tension" et du 21 au 31 août sur "la construction de la mission" - A Marly-le-Roy (banlieue parisienne)

Contact : 0033/1/45.44.48.25 ou contactman.david@free.fr

▼ L'enfant au coeur de l'éducation

L'IFMAN-Bretagne, institut de formation du mouvement pour une alternative non-violente, propose une session d'été sur ce thème.

Du 15 au 18 juillet. Renseignements au 0033/2/99.49.87.19.

Médiation à l'école et dans le quotidien : une évolution pas à pas

Violences, incivilités, problème d'autorité ... L'école semble être un lieu où la paix se cherche. Poursuivant notre série d'articles visant à valoriser la "Décennie pour une culture de la non-violence et de la paix" et plus spécifiquement les actions en relation avec l'éducation, nous avons contacté cette fois-ci Samuel Perriard. Il travaille aux Avanchets, un quartier « chaud » de Genève. Enseignant au niveau du primaire et effectuant des remplacements pour le secondaire, il se spécialise actuellement en médiation.

CMLK : La décennie pour la non-violence et la paix touche directement l'éducation. Comment vivez-vous cela ?

Enseigner est plus facile qu'éduquer. Les élèves sont sensibles et perçoivent très bien les attitudes et les intentions. Parler de Martin Luther King, débattre ou dessiner des droits de l'enfant, s'attrister collectivement sur les dégâts de la guerre sont des outils intéressants pour l'enseignant. Toutefois, depuis que je suis arrivé aux Avanchets, j'ai dû revisiter un principe : la paix et la non-violence s'enseignent, mais surtout elles se vivent. Confronté à une volée difficile, j'ai voulu prendre du recul et réfléchir. Me poser des questions sur la violence, le mal-être, les bagarres,... et aussi sur ce qui fonde les moments chaleureux, la reconnaissance de chacun-e, les bonnes ambiances.

Qu'avez-vous fait ?

J'ai entrepris des formations. Tout d'abord en pédagogie coopérative (voir Terres Civiles no 15/déc.01). Cela m'a aidé à structurer les relations entre élèves lors d'activités d'apprentissage. Cela a augmenté la solidarité, le soutien aux élèves scolairement faibles et la mise en réseau des forces de chacun-e des élèves. J'ai compris comment motiver les élèves, leur apprendre à s'encourager mutuellement, à organiser leur travail.

J'ai aussi repris la CNV (Communication Non-Violente). J'en connaissais les principes depuis longtemps, mais j'ai réactivé cela par des exercices pratiques. Avec la CNV, j'ai compris comment ne pas trop penser à la place de l'élève et comment le responsabiliser sur ce qu'il ressent, pourquoi et sur ce qu'il veut. J'ai revisité ma conception du « fais-eccei-et-ton-problème-disparaîtra ».

Finalement, j'ai terminé ma formation de médiateur. C'est là que je me sens le plus utile. En aidant les autres à régler leur conflit, j'ai appris à avoir la distance empathique (entre partialité et désintérêt) et à sentir le noyau qui nous gouverne constamment : les émotions. Cela m'a permis aussi de comprendre que la violence se gère beaucoup par de la prévention. J'ai également acquis des outils pour réfléchir sur les problèmes d'autorité. Si les enfants ont besoin d'autorité, ils ont aussi besoin de transparence : quelles règles, quelles sanctions, quelles modalités d'application des sanctions ? Dans notre école, cela fait deux ans que nous planchons sur ces questions et tout le monde s'en trouve mieux : les élèves savent à quoi s'en tenir et les adultes sont dans un consensus instrumentalisé.

Je me souviens des échanges à propos de ce qu'est une insulte.... Quel mot, quel contexte et quelle gravitéFinalement, cette mise au point a permis des débats et des décisions profitables à chacun-e.



Tiré du "Le petit livre pour dire non à la violence",
Dominique de Saint Mars/Serge Bloch,
Ed. Bayard, Coll. Astrapi, 1998

Qu'attendez-vous de la décennie pour la paix et la non-violence ?

Un changement de mentalité. Que chacune accepte que le conflit est source constructive de changement. Que nos problèmes conflictuels ont une muraille de « bons arguments raisonnés » et un cœur explosif d'émotions et de besoins insatisfaits.

J'espère pouvoir mettre en place des espaces de gestion de conflits, ou instaurer une culture de résolution de conflit dans des écoles, des familles ou des entreprises.

Ce serait souhaitable qu'entre jeter de l'huile sur le feu et ne pas allumer de feu, chacun trouve le moyen de nourrir sa

flamme. Aussi bien dans le coeur des hommes, qu'au coeur des écoles. Quand je dis cela, je pense alors aux chartes et à la volonté collective de trouver un « vivre ensemble ».

Quel travail faites-vous actuellement ?

J'enseigne à 50 % et je me perfectionne en médiation. Je propose des formations. J'anime des réunions (où les conflits sont souvent latents). Réunions d'enfants, d'adultes, de professionnels en réseau dans un quartier. Je donne aussi beaucoup d'énergie à la promotion de la médiation.

Au quotidien, j'interviens auprès de collègues ou d'amis en conflits ou en difficulté relationnelles. Je les aide à trouver leur solution.

Je m'amuse aussi à conter et je crée actuellement des histoires pour aborder des questions de violence, de désaccord, de gestion de conflits. Je trouve que la théorie passe beaucoup mieux par des métaphores, des clin d'œil et des moments de plaisir.

Je participe aussi à la mise en place de médiation scolaire par les adultes ou par les élèves.

Notre famille de quatre enfants est aussi un très bon terreau de pratique qui m'occupe beaucoup !

Kennedy disait : « Celui qui rend impossible un changement pacifique rend indispensable une révolution violente » Alors moi je travaille quotidiennement à ce changement pacifique.

Samuel Perriard

Recherchons

Une salle de 15 m³ pour accueillir l'exposition "Un poing c'est tout ?" lors qu'elle n'est pas en circulation.

Brèves

▼ Message à une troupe d'élites

C'est avec honneur que le Cap. Corelli Marco s'adresse dans une lettre datée du 25.8.01 à tous les militaires effectuant le CR01, en vue de les informer, entre autres, sur l'esprit du programme.

"L'appartenance à une troupe d'élite doit faire appel en vous à des sentiments et des valeurs ayant tendance à disparaître dans notre société moderne. Il s'agit dès à présent de vous remémorer que la loyauté, l'honneur et le courage font partie intégrante de l'esprit de notre cp. Servir son pays demande de l'abnégation, de la force de caractère et un culte de l'effort".

▼ Pour ses 20 ans, "Silence" organise une semaine de rencontre familiale et festive

Au programme, entre autres, l'action non-violente avec des jeux, des récits, des images ... animé par Michel Bernard et André Larivière; l'écologie et les écologistes avec des débats sur les Verts au libertaire, du travail associatif au terrain politique, du rôle des médias ... animé par Madeleine Nutchey et Christian Sundt; développer des alternatives par des rencontres avec des praticiens de terrain (construction saine, agriculture biologique, énergies renouvelables ...) animé par une personne de "Silence" et Jean-Michel Gangneux.

Du 6 au 13 juillet au Cun du Larzac, possibilités de dormir sur place.

Renseignements : 0033/4/78.39.55.33 le jeudi

▼ Quand les chiffres annoncent la couleur de l'armée

Abandonnant son projet d'une école de recrues de 24 semaines, le Conseil fédéral en était venu à n'en proposer que 21. Cependant, la commission de la politique de sécurité s'est prononcée pour un modèle à 18 semaines. La durée actuelle de l'école de recrues est de 15 semaines. Les trois semaines "perdus" seraient compensées par un septième cours de répétition.

Le président de la commission affirme que le modèle de 18 semaines tient mieux

compte des problèmes des étudiants que celui de 21 semaines. L'économie peut plus facilement s'accomoder d'une absence supplémentaire due à un cours de répétition que d'une école de recrues trop longue, ajoute un exponent PDC/JU.

Quelque chose bouge donc, et nous attendons impatiemment les décisions du plenum sur la réforme de l'armée,

Source ATS - Le Courrier du 20.02.02

Un très grand merci pour tous vos soutiens

Un très grand merci pour vos dons en faveur de l'Internationale des Résistants à la Guerre !

Un très grand merci pour avoir participé au financement de notre campagne "Service viril ? Service civil !"

Un très grand merci aux membres actifs et actives qui contribuent précieusement à faire vivre le CMLK !



L'armée n'a pas été abolie et le GSsA-Vaud continue de se réunir tous les derniers jeudis du mois au local du CMLK . La prochaine rencontre aura donc lieu le :

jeudi 28 mars à 19h00

Ce sera l'occasion de préparer une série de conférences sur le thème **dérive sécuritaire et imposition de l'ordre social et de la «paix» par la violence.**

Nous vous attendons avec plaisir.

Renseignements :

GSsA-Vaud, c/o CMLK
rue de Genève 52, 1004 Lausanne
Tél. 021 / 728 65 71
Laurent.Salzarulo@imaa.unil.ch
<http://www.gssa.ch>

Paix et Jihad en Islam

Les mots «Jihad» et «Islam» sont souvent utilisés sans que nous connaissions vraiment leurs significations. Retracer l'émergence de ces mots et de leurs sens permet non seulement de découvrir l'origine du peuple musulman, mais aussi d'éviter de nombreux stéréotypes le concernant. Un membre de l'Arzillier, Fondation pour la compréhension mutuelle des religions, présidée par le pasteur Keshavjee, s'exprime sur le sujet.

Le mot "Islam" signifie se remettre à Allah (= Dieu) dans la paix (salam en arabe) et l'un des noms de Dieu est Paix. Dans le Coran, on trouve les deux versets suivants : **«C'est à Dieu qu'appartiennent les noms les plus beaux. Invoquez-Le par ces noms»** 7-180 et **«Lui Allah. Nulle divinité autre que Lui; Le Souverain, Le Pur, Le Salam (=Paix), Le Rassurant, Le Prédominant, Le Tout Puissant...»** 59-23. Invoquer Dieu par ce nom est un acte

tion sauvage dont les musulmans étaient victimes et qui provenait des polythéistes de la Mecque. Le roi Négus les a bien reçus et leur a offert sa protection, mais la Mecque n'a pas tardé à lui envoyer des émissaires pour obtenir leur extradition. Le roi a convoqué les musulmans et leur a demandé de lui expliquer cet Islam pour lequel ils avaient dû quitter leur pays. L'un d'eux, Jaâfar, cousin du Prophète, lui a résumé le message de l'Islam en ces termes : «O roi,

tout de suite la persécution de nos compatriotes, qui nous contraint à quitter notre patrie et à nous réfugier dans ton pays...» Suite à cette réponse et à la récitation de quelques versets de Coran, Négus a refusé de les livrer.

La persécution était atroce. Elle a duré 13 ans et a pris toutes les formes d'horreur possibles. Le premier martyr était Soumayya, une femme esclave d'origine africaine convertie à cette religion qui prêchait l'égalité devant le Créateur, des hommes et des femmes et de toutes les races **«O hommes! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entre-connaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux. Allah est certes Omniscient et Grand-Connaisseur»** Coran 49-13. Soumayya ligotée, a été sauvagement tuée avec une lance qui lui a transpercé le corps. Le Prophète a été à maintes reprises agressé, tourné en dérision, chassé et insulté. Pourquoi toute cette haine de l'Islam? La raison est qu'il mettait en cause non seulement les croyances polythéistes mais également les rapports injustes et violents qui régnaient au sein de la société, comme l'a très bien expliqué Jâafar le Compagnon. Que pouvaient-il faire face à cette persécution? Le Prophète ne se lassait pas d'aller à la rencontre des gens et des tribus pour leur exposer la nouvelle religion au point que les Mecquois, excédés, ont imposé un blocus économique total sur tous les musulmans et leurs familles pendant trois ans. Ces derniers n'avaient plus que des feuilles pour s'alimenter et, de leurs quartiers, on entendait les pleurs déchirants des bébés qui ne trouvaient plus de lait dans les seins de leurs mères. Que faire alors? Beaucoup de musulmans étaient prêts à en découdre, mais le message du Coran était clair: Dieu leur demandait de retenir leurs mains et d'accomplir la prière.



La Mecque

d'adoration. La paix est une dimension essentielle dans le message de l'Islam.

La persécution des polythéistes de la Mecque

Aux premiers temps de cette religion, un groupe d'environ 130 compagnons de première heure du Prophète de l'Islam, composé d'hommes, de femmes et d'enfants, a quitté clandestinement la Mecque pour émigrer vers l'Abyssinie - l'actuelle Éthiopie. La raison de cette fuite était la persé-

nous étions ignorants: nous adorions les idoles, commettions des péchés charnels, **opprimions les faibles** et faisons tout ce qui est abominable, jusqu'à ce que Dieu nous envoyât Son messenger, l'un d'entre nous. Nous le connaissions parfaitement, sa véracité, sa chasteté, toutes ses vertus depuis toujours. Il nous a appris à nous **abstenir de faire du mal à autrui**, à n'adorer que le Dieu unique, à prier, à donner les aumônes, à jeûner, et à pratiquer tout ce qui est bien. Cela nous plut, et nous commençâmes à le pratiquer; mais vint

Lorsque la nouvelle religion a été adoptée majoritairement par les gens de Médine, une ville voisine à la Mecque, les musulmans mecquois, suivis du Prophète, sont allés s'y installer en l'an 622.

À la Mecque, les polythéistes trouvaient que la naissance d'une société musulmane pas loin de leur ville était un danger et un affront pour eux. Et c'est dans ce contexte qu'ils ont déclenché plusieurs guerres exterminatrices contre cette société et que les versets du Jihad ont été révélés.

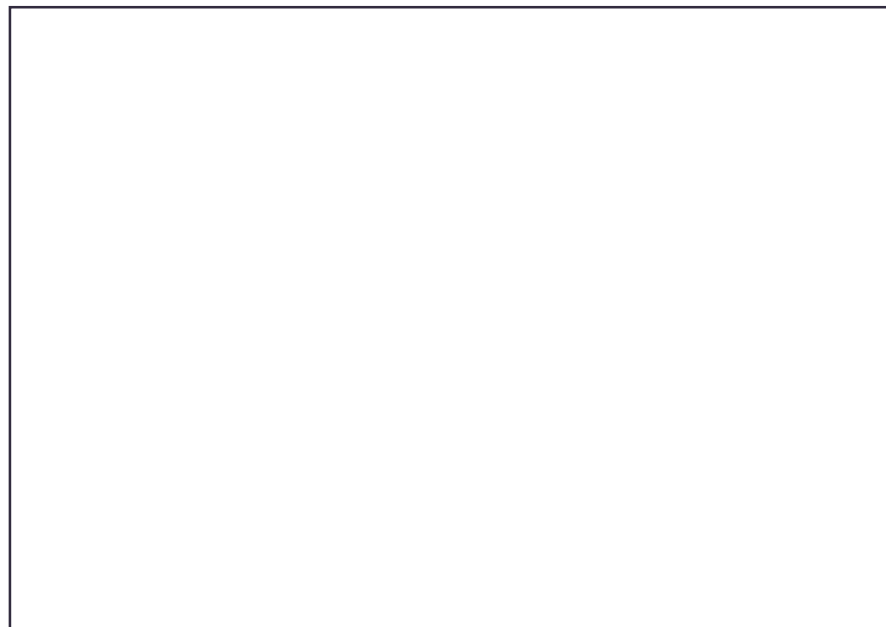
La révélation du Jihad pour faire face à l'extermination

Que disent-ils ? Le premier de ces versets pose les fondements de la pratique du Jihad. Il dit : **“Autorisation est donnée aux victimes d'agression (de se défendre), car elles sont vraiment lésées et Allah est vraiment capable de les secourir. (Elle est donnée à) ceux qui ont été expulsés injustement de leurs foyers pour avoir seulement dit: “Notre Seigneur est Dieu!”**. Si Allah ne repoussait point certains hommes par d'autres, les ermitages seraient démolis ainsi que les synagogues, les oratoires et les mosquées où le nom d'Allah est fréquemment invoqué” 22: 39-40. De ce verset, les musul-

Jihad (ou Djihad)

La définition du petit Robert, Ed. 2000 - *Djihad*. (Mot arabe = effort suprême). *Guerre sainte menée pour propager, défendre l'islam*. - est inexacte : le Djihad n'est pas une "guerre sainte" car pour le Coran, la guerre n'a aucune sainteté en soi. Il s'agit plutôt d'une "guerre juste".

Jihad (ou Djihad) est l'effort que fournissent les musulmans pour résister à leurs tentations, pour se défendre contre toute agression et pour lever tout obstacle empêchant les gens opprimés d'adhérer librement à l'Islam, que ce soit par la parole, l'argent ou la guerre en dernier recours.



A l'heure de la prière

mans ont compris qu'ils devaient non seulement défendre leur foi et leurs personnes, mais également celles des autres êtres humains. Ils ont compris aussi qu'ils n'avaient pas le droit de combattre les autres pour les contraindre à devenir musulmans et que seuls ceux qui les agressent doivent être repoussés. C'est ce que précisent des versets révélés ultérieurement, dont les suivants :

“Pas de contrainte en religion” 2 : 256

“Or si ton Seigneur voulait, tous ceux qui sont sur terre croiraient. Est-ce à toi de contraindre les gens à être croyants?” 10 : 99

“Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Certes, Allah n'aime pas les transgresseurs!” 2 : 190.

L'Islam et la non-violence

De ce qui précède, on peut tirer les conclusions suivantes :

- L'Islam est venu pour préserver et promouvoir les intérêts humains majeurs qui sont la foi, la vie, la raison, l'honneur et le patrimoine. Dans ce sens, c'est une religion porteuse de paix.

- C'est lorsque ces intérêts sont atteints et bafoués que les musulmans ont le droit de recourir au Jihad dans sa forme militaire et ce en dernier recours et d'une façon pro-

portionnelle à l'agression. Peut-être que beaucoup ignorent que Ghandi a été massivement soutenu dans son action non-violente contre le colonialisme britannique par la vaste communauté musulmane de l'Inde. Beaucoup de penseurs et dirigeants musulmans étaient acquis à la doctrine de non-violence de Ghandi. En effet, à la suite du traité de Sèvres, Azâd et Abd Al-Bârî du séminaire musulman de Faranghi Mahal fondé au 17^e siècle, et le mahâtma Ghandi ont jeté les bases de la politique de désobéissance civile non-violente - considérée comme une forme de Jihad. Quelques années plus tard, Azâd, le grand penseur musulman, est devenu le président du parti du Congrès, le parti de Ghandi.

Finalement, j'aimerais conclure par le verset coranique suivant : **“Dieu appelle à la demeure de paix et guide qui Il veut vers un droit chemin”**

Mohamed Slim Ben Younés

Mohamed Slim Ben Younés est Tunisien et il est installé en Suisse depuis plusieurs années. Il est licencié en philosophie (université de Tunis) et postgradué en sciences politiques (Paris-Sorbonne).

Voyager autrement

Il est possible que vous connaissiez Jean-Daniel Forestier, puisqu'il a été secrétaire du CMLK en 1985-1986. Qu'est-il devenu ? En 1983, avant son passage au CMLK, il a découvert l'Inde et en est devenu passionné : en 1989, il a décidé de communiquer cet enthousiasme en ouvrant l'agence SAKADOH. Cette agence de voyage ne s'inscrit pas dans une lignée explicitement non-violente, néanmoins les contacts développés en Inde par Jean-Daniel reposent sur le refus du rapport "maître-serviteur". Il estime aujourd'hui à une soixantaine le nombre de ses voyages dans cette vaste région et nous donne son avis sur le problème des relations entre tourisme et tiers monde. Parce que le sujet est extrêmement complexe, son approche n'a, bien sûr, pas la prétention d'être exhaustive : il s'agit davantage d'une réflexion personnelle, à la base de l'esprit dans lequel sont organisés les voyages SAKADOH.

Le tourisme de groupes dans le tiers monde a commencé à se développer dans les années soixante, avec l'intensification des transports aériens et la baisse des tarifs. A cette époque, on estimait que le tourisme représentait pour les pays pauvres un moteur de développement et une possibilité de sortir de la misère et de l'endettement ...

Trente ans après, force est de constater que cet optimisme était illusoire : le constat d'aujourd'hui ne répond pas aux espoirs d'hier. Les arguments principaux des défenseurs du tourisme de masse restent les mêmes : le tourisme crée des emplois, favorise les échanges humains et assure des entrées de devises. Les emplois, d'abord : pour la plupart, les emplois créés dans un pays du tiers monde par le tourisme

sont subalternes et se caractérisent par la serviabilité. Ils sont basés sur le rapport "maître-serviteur", prolongeant la relation nord-sud globale. On en vient donc tout naturellement à l'aspect "rapports humains" : existent-ils vraiment quand le serveur d'un restaurant de luxe se rend compte que l'argent que dépense un touriste pour un repas correspond parfois à son salaire mensuel ? Quant à l'entée de devises, on sait maintenant que ce n'est qu'une toute petite partie de l'argent du tourisme qui entre dans le pays, la grande majorité des circuits touristiques étant aux mains de sociétés étrangères. Pour les grandes entreprises du tourisme, proposer un voyage, c'est en contrôler le déroulement du début à la fin, y compris le transport et l'hébergement. Les grandes agences de voyages (et les grandes compagnies aériennes) contrôlent souvent d'autres agences moins importantes et possèdent ou ont des participations dans bon nombre d'agences, d'hôtels et de restaurants dans les pays d'accueil : ainsi, l'argent dépensé par le touriste restera en grande partie, directement ou indirectement, dans les caisses des mêmes entreprises occidentales. D'autre part, le peu qui arrive dans le pays de destination avec cette forme de tourisme circule très lentement et toujours dans les mêmes mains. Les couches aisées de la population s'enrichissent donc un peu plus, les couches défavorisées s'appauvrissent encore, l'inflation faisant monter les prix.

Le faux tourisme alternatif

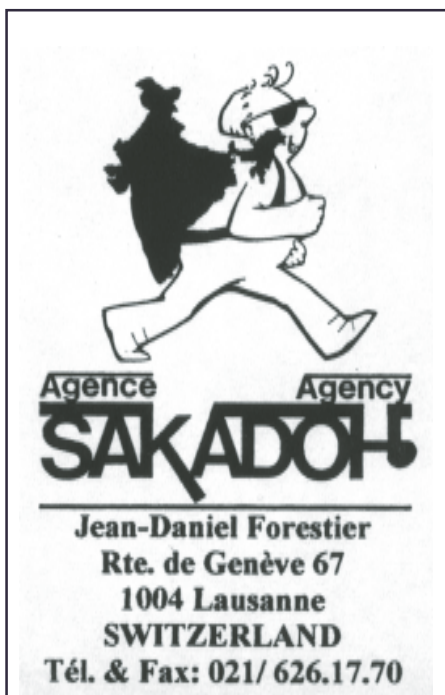
Récemment, en partie grâce aux pressions des mouvements dits "tiers mondistes" et à

une plus grande information, une nouvelle forme de tourisme est née : le tourisme dit alternatif. Au départ, il s'agissait de voyages à buts précis, puis de voyages "d'aventure" ou "d'expéditions". Voyant poindre un nouveau créneau, les grandes agences se sont bientôt mises à proposer des "aventures" organisées, dont les caractéristiques sont de "sortir des sentiers battus" et de se vouloir un "tourisme sain" par rapport au tourisme de masse. On prétend "prendre son temps" et on peut, par exemple, "faire" 3 pays en 3 semaines ... Cette forme de voyage est généralement très chère, donc élitaire. De plus, ce tourisme n'est en fait alternatif que pour le touriste, pas pour le pays d'accueil, le principal problème résidant dans le fait de s'en remettre complètement à un agent de voyage en annulant sa responsabilité personnelle : le tourisme positif est avant tout une question de comportement.

Vers un autre tourisme

En tenant compte du désir légitime de voyager et de s'ouvrir au monde ainsi que des investissements qui ont été faits par les pays pauvres pour créer des infrastructures d'accueil, comment concilier tourisme et respect du pays hôte ?

Partant de cette question et des données précédemment exposées, j'ai essayé d'imaginer une autre forme de tourisme, me permettant de partager ma passion pour l'Inde tout en ayant un comportement acceptable et enrichissant pour les deux "partenaires", soit l'accueillant et l'accueilli ... Pour moi, le premier problème se situe dans cette "démission" du vacancier qui s'en remet entièrement à une agence pour



organiser ses vacances. La première chose à faire était donc d'inventer une forme de vacances redonnant au voyageur sa part de responsabilité dans le voyage. Cette responsabilité commence avant le départ, par une information approfondie sur le pays, information sur les aspects aussi bien historiques et culturels, que sociaux, politiques et économiques. Cet effort de documentation me paraît être la première manifestation de respect pour le pays, attitude qui doit ensuite se prolonger durant le voyage par un comportement respectueux envers la terre d'accueil, sa population, ses particularités culturelles et son environnement.

Je propose donc une formule tout à fait nouvelle, que je qualifie de "semi-individuelle" et qui se caractérise, entre autres, par le fait que chaque participant choisit sciemment de renoncer, dans la mesure du possible, aux rapport "maître-serviteur". Pour cela, je ne choisis que des hôtels simples, où les employés ne sont pas serviles... mais où les normes ne correspondent pas forcément aux habitudes de confort helvétiques; les déplacements se font principalement avec les transports publics locaux (trains, bus, etc.), en classe modeste, manière de côtoyer la population locale dans des conditions particulièrement propices aux échanges et de connaître la promiscuité inévitable d'un pays surpeuplé. D'autre part, à toute les étapes le temps prévu est toujours suffisant pour réellement découvrir, sentir et apprécier, et chacun est libre d'organiser une bonne partie de son emploi du temps. C'est une immersion dans le pays et son quotidien... avec des moments où l'on est excédé, fatigué, dégoûté et d'autres qui enthousiasment, subjuguent, émeuvent. Tout cela sans perdre de vue, bien entendu, le fait que les vacances doivent être des instants privilégiés de repos et de plaisir et qu'il convient de prévoir des périodes de détente...

L'organisation se limite à la mise au point d'un itinéraire, aux réservations de billets d'avion et des hôtels et à l'organisation des déplacements intérieurs. Le tout se faisant avec des entreprises indiennes, ce qui garantit que la plus grande partie de l'argent payé par le participant entrera bien dans le pays. Le voyage, en très petit groupe, s'effectue avec un accompagnateur (le plus souvent moi-même) qui est chargé de ré-

gler sur place les problèmes pratiques. Il permet d'éviter de grosses pertes de temps, d'amortir le "choc" de la rencontre avec cet autre monde et de réduire la période d'adaptation nécessaire, inconciliable avec de courtes vacances. De plus, outre les quelques visites guidées indispensables, l'accompagnateur est toujours disponible pour des tuyaux, informations et conseils.

Au fil des ans, mon programme de voyages s'est enrichi de nombreux circuits et séjours individuels, en collaboration avec de petites agences locales. Les conditions de ces voyages sont un peu plus confortables, mais l'esprit reste le même : il s'agit de partager ma passion pour l'Inde avec des voyageurs qui ont envie d'effleurer "l'Inde au quotidien", en ayant toujours à l'esprit qu'en achetant un voyage on n'achète pas le pays, ni le droit d'y faire n'importe quoi!

La fascination de l'Inde

Par désir d'approfondissement personnel et de spéciation, c'est donc l'Inde uniquement qui est le but de ces voyages : après avoir voyagé aux quatre coins du monde, c'est une véritable passion que j'éprouve pour ce pays fascinant aux incroyables contrastes.

Sous-continent d'un milliard d'habitants (ce qui signifie que, sur la planète, un habitant sur six est Indien !), l'Inde est 6 fois plus étendue et 15 fois plus peuplée que la France. Terre de l'une des plus anciennes civilisations du monde, c'est en même temps un pays neuf dans sa forme actuelle, puisque l'union indienne ne date que de son accession à l'indépendance en 1947. Ces 55 ans de développement économique ont créé un pays complètement paradoxal : d'un côté, on estime que 40% de la population vit en dessous du seuil de



En arrière plan : petit clein d'oeil à Gandhi

pauvreté, et d'un autre côté, le pays est fier de sa haute technicité, possède la bombe atomique, met sur orbite des satellites et est devenu l'un des leaders des technologies de pointe...

Mais l'Inde, c'est aussi un pays où l'on peut voir des gens vivre selon des traditions vieilles de 3'000 ans, un pays où la religion et la culture historique font partie de la vie de tous les jours : un pays vivant, multiple et varié... Un pays, enfin, où l'on éprouve le sentiment d'un vrai retour vers l'essentiel.

J.-D. Forestier

SOURCES

"Vacances dans le tiers monde", édité par le "Groupe Tourisme et Développement", Orbe;
"INFO-DOC no 35 : L'Inde", brochure éditée par l'UNICEF.

L'Europe en marche vers un service civil pour la paix - La Suisse à la traîne

Depuis 1995, le groupe des Verts du Parlement Européen s'est engagé en faveur d'un service volontaire pour la paix. Leurs interventions n'ont pas été vaines puisqu'elles ont abouti à une résolution demandant l'établissement d'un corps européen de volontaires pour des missions civiles dans les zones de conflits. La Commission Européenne est ainsi désormais chargée de mettre en oeuvre un Service Civil pour la Paix. Ce projet a fait l'objet d'un débat au printemps 2001, sous la présidence de la Suède, et a été repris cet hiver sous la présidence de la Belgique. Un effort auquel la Suisse n'a pas voulu se joindre.

Le Service Civil pour la Paix est à considérer comme un complément au service civil : pour les milieux pacifistes, ce sont deux instruments visant à établir une paix durable. Depuis plusieurs années et dans l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne, le service civil s'adresse aux objecteurs de conscience. Il est généralement accompli dans le pays de résidence et n'a pas pour objectif de former des volontaires pour intervenir dans des zones de conflit, contrairement au Service Civil pour la Paix. Plusieurs pays de l'UE ont déjà

mis en place un service civil volontaire pour la Paix sans attendre la constitution d'un véritable service civil européen pour la Paix (voir encadré p. 15). Des volontaires pour la paix, aussi bien des hommes que des femmes, sont actuellement essentiellement envoyés dans les Balkans pour se joindre à des équipes internationales travaillant toujours en collaboration étroite avec des organisations locales.

Jusqu'à quand la Suisse choisira de rester frileuse ?

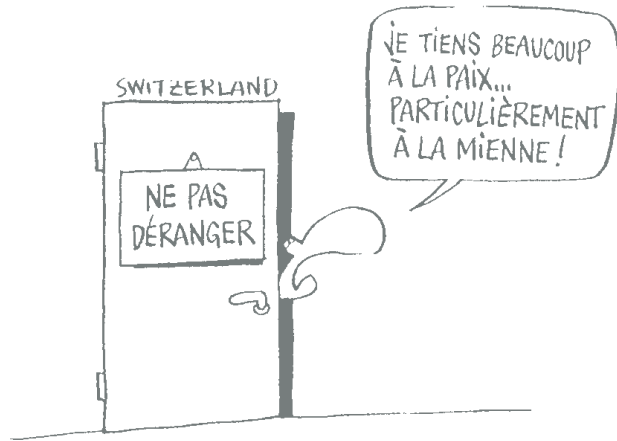
En Suisse, il existe bien une loi sur le service civil faisant suite à une initiative parlementaire datant de 1992. Mais contrairement à

d'autres pays européen, les objecteurs de conscience doivent faire face à une procédure restrictive et dissuasive. Peu ouverte aux "mauvais serveurs" que sont les civilistes, la Suisse continue à se fermer aux

alternatives visant une paix durable. En automne dernier, elle aurait pu se joindre à l'effort européen pour la transformation des conflits. Il en a été tout autre puisque l'initiative du Groupe Suisse sans Armée "Pour un service civil volontaire de paix", soutenue par la coalition pour un Service Civil pour la Paix, a été rejetée.

Dès lors que le Conseil Fédéral n'a pas voulu appuyer cette initiative populaire fédérale, quelles seront ses propositions pour que la Suisse ne reste pas à la traîne ? Sera-t-il prêt à reconnaître les milieux participant à la promotion de formes non-violentes d'engagement pour la collectivité ? Interviendra-t-il pour que l'expérience de ces milieux soit développée ? Leur proposera-t-il des moyens financiers permettant de former des volontaires, hommes et femmes et y compris les civilistes ? L'engagement de la Confédération est primordial pour que des équipes suisses puissent s'intégrer dans ce projet de Service Civil pour la Paix. Actuellement, des organisations, comme les Brigades de Paix Internationales, parviennent à former des volontaires résidant en Suisse et à les envoyer à l'étranger. Néanmoins, ces actions étant insuffisamment reconnues, leurs moyens d'action de qualité restent précaires.

Michel Monod



Initiatives en faveur du Service Civil pour la Paix

Allemagne

En 1998, sous l'impulsion du *Forum des ONG pour un Service Civil pour la Paix*, le ministère du Développement a débloqué des sommes très importantes pour la formation et l'envoi de volontaires. Ils travaillent en Ex-Yougoslavie avec Pax Christi, IFOR ou le Forum pour un SCP. Des "experts" sont aussi sollicités par l'ONU ou l'OSCE.

Pays-Bas

Le *Conseil National des ONG pour la Paix* a contacté le Ministère de l'Éducation pour qu'une formation à la transformation des conflits soit financée. Cette demande a été refusée. Par contre le Ministère de la Défense a marqué son intérêt pour répondre à ces nouveaux objectifs. En novembre-décembre 2000, des militaires ont ainsi pu suivre un cours sur la prévention des conflits et le maintien de la paix. Aucun projet n'est encore envisagé pour des interventions à l'étranger.

France

Avec la *nouvelle loi sur le service civil national* de 1997, le service militaire obligatoire a été aboli et l'engagement volontaire pour un service international de solidarité introduit. L'Etat soutient financièrement des organisations envoyant des volontaires français ou faisant partie de l'UE pour intervenir dans des zones de conflit. L'IFMAN assure une formation à la résolution non-violente des conflits et le MAN a repris le projet du Balkan Peace Team au Kosovo.

Autriche

Sous l'impulsion du *Service Autrichien pour la Paix*, association regroupant des ONG pour la paix, le Ministère de l'Intérieur a accepté de financer un service volontaire pour la paix ouvert aux objecteurs de conscience. Actuellement, des projets sont développés en Ex-Yougoslavie, dont une offre de formation en Croatie. Dans la perspective d'abolir le service militaire,

un service civil volontaire est envisagé. Son financement, incluant une formation à la gestion des conflits, devrait être pris en charge par le gouvernement.

Italie

Depuis 1998, les objecteurs de conscience sont autorisés à faire leur service civil à l'étranger. Par le biais d'associations pour la paix et après avoir reçu une formation à la transformation des conflits, ils sont envoyés en Ex-Yougoslavie pour des projets techniques ou humanitaires, parfois en relation avec la résolution des conflits.

Grande Bretagne

En 2001, plusieurs organisations pour la paix ont demandé au gouvernement un soutien financier pour leur projet *Peaceworkers UK* permettant à des volontaires de se joindre à des équipes internationales gouvernementales et non-gouvernementales qui agissent dans des zones de conflit.

Michel Monod



Interfolio 1998

Sit-in

*Si tu participes
tant soit peu
de la société,
si tu ne deviens pas
ascète solitaire
ou révolutionnaire non-violent,
tu seras complice
des marchands de canons
et tu subiras la guerre*

Violetta

L'Etat peut-il être non-violent ?

Dans notre précédent numéro de Terres Civiles, nous relations l'existence de l'Association pour l'étude, le respect et la promotion de la démilitarisation et de la non-militarisation (ASPRED). Pour maintenir le lien, son fondateur, Christophe Barbey, a été invité à s'exprimer sur la relation Etat et non-violence. Il nous propose ainsi quelques réflexions à partir des études sur la non-militarisation tout en nous rappelant le défi posé par la «Décennie pour une culture de non-violence et de paix au profit des enfants du monde».

Dans une brillante conférence¹, David Adams² disait que les États, en approuvant les résolutions sur la culture de la paix, avaient en substance accepté le concept "d'État non-violent". Il ajoutait, non sans humour, que ces États ne savaient probablement pas ce qu'ils signaient !³

Il décrivait ensuite l'État non-violent non pas comme un projet de société, prenant en compte tous les aspects de la violence (étatique ou civile), mais plus simplement comme un ensemble de qualités et de valeurs à mettre en avant, à développer par chacune et chacun et à faire valoir dans les structures de l'État comme partout, pour ne pas avoir à faire appel à la violence et pour promouvoir la paix. David Adams comparait ensuite certains états d'esprit pour éclairer son propos : la transparence ou le secret, l'égalité entre les sexes ou le machisme, la coopération ou l'autorité, la démocratie ou la hiérarchie, les droits de l'homme ou l'exploitation...

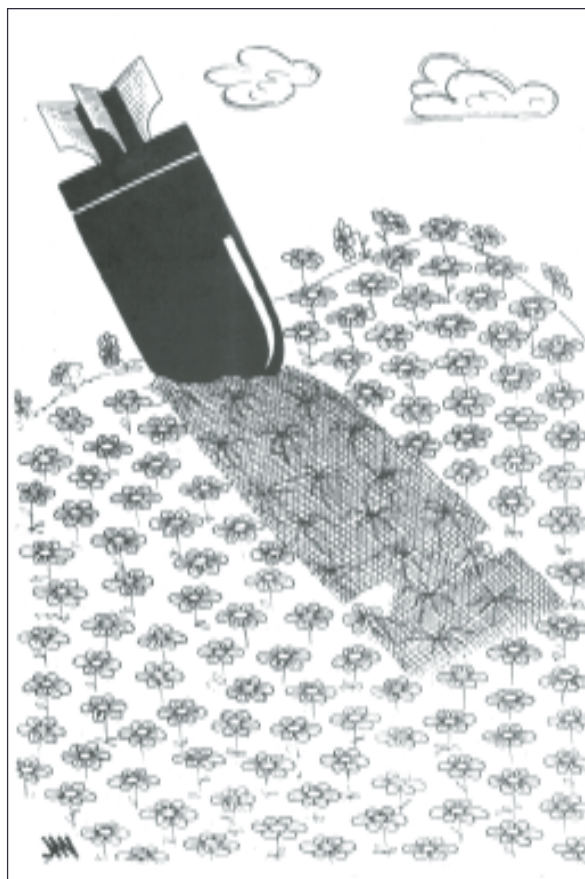
L'idée d'un État non-violent mérite d'être reprise et développée, dans de nombreux contextes et sous tous ses aspects ! Je n'en aborderai ici que deux : la théorie qui veut que l'État dispose du monopole de l'emploi de la force, pour en faire la critique et la non-militarisation parce que je la connais bien et qu'elle parle à mon cœur.

Attribuer le monopole de la force à l'Etat favorise la violence

La théorie politique qui veut que l'État dispose du monopole de la force n'a pas produit les résultats escomptés, à savoir une diminution effective ou même complète de la violence. Divers exemples illustrent ce propos et démontrent combien la violence et le pouvoir dès que l'Etat les utilise sont inaptes à trouver des solutions de fond. Les guerres, le terrorisme, la vio-

lence des jeunes ou le sentiment d'insécurité, les inégalités sociales et politiques sont autant de domaines dans lesquels nos sociétés, et l'État tel qu'il les représente, ne sont pas parvenues à surpasser la violence et à la remplacer des solutions plus harmonieuses. D'autres méthodes de gestion de la force et de la violence sont donc à rechercher, et si ce n'est plus par l'intervention exclusive de l'État, cela peut être par une meilleure gestion de la violence par une responsabilité citoyenne sans ambiguïté, par de meilleures connaissances en matière de sécurité et donc par une culture de la paix à même de répondre à la violence avec dignité, c'est-à-dire sans y avoir soi-même

recours, en tant que personne ou en déléguant son pouvoir politique, sa responsabilité propre, à d'autres qui feraient alors eux-mêmes usage de violence. Il est toujours temps, mais maintenant plus que jamais, de promouvoir la paix à tous les échelons de la société ! Une autre des réponses possibles à cette problématique est le développement d'un droit de l'être humain à la paix⁴, lequel exigerait de tous les acteurs publics et privés qu'ils interagissent sans causer de dommages supplémentaires et en trouvant des solutions préventives et constructives qui élaborent la paix à court terme comme à long terme.



Collection cartes postales, CMLK

27 pays sans armée : la non-militarisation est une réalité

Le deuxième aspect de «l'État non-violent» que je souhaite aborder ici est celui de la non-militarisation⁵. Celle-ci, qui est permanente, se distingue de la démilitarisation, laquelle n'est qu'un processus. La non-militarisation est beaucoup plus fréquente et plus ancienne qu'on ne le pense habituellement.

Même si la distinction entre les forces de police et de douane, les forces paramilitaires et l'armée proprement dite n'est pas toujours facile à faire, et même si les informations concernant les fonctions et les moyens de ces diverses forces ne sont pas facilement disponibles, on peut considérer qu'il y a 27 pays sans armée. Ce nombre augmente puisque le Panama et Haïti se sont démilitarisés, respectivement en 1990 et 1995.

Andorre n'a jamais eu d'armée et cela depuis 700 ans. Le pays existe toujours, il vient de refaire sa Constitution et de parfaire ainsi juridiquement son statut plein et entier d'État indépendant. Le pays a ensuite adhéré à l'ONU. Il mène depuis une politique internationale responsable et engagée. Il est l'un des premiers pays adhérant à de nombreux traités modernes, tel que par exemple le protocole à la Convention des droits de l'enfant interdisant les enfants soldats qui vient d'entrer en vigueur.

Ceci dit, la non-militarisation n'est pas encore elle-même une panacée ou une politique de paix, elle n'est même pas un gage absolu de non-violence de la part de l'État, loin de là. Mais, c'est quand même un excellent début !

L'Islande, pour préserver ses droits de pêche et même sans armée, se lance dans les guerres de la morue, qu'elle finira par gagner. Pour ce faire elle invente une « arme » non-violente (mais aux dégâts coûteux...), la pince à couper les chaluts ! Elle s'attaque directement à ce qui lui cause du tort, les filets, sans s'en prendre directement aux hommes. Il y eut bien un mort, hélas, un seul et par accident dans cette guerre et toute mort est déjà une mort de trop. Mais il est surtout important de noter qu'un petit État, sans armée, cherchant légitimement à défendre ses besoins vitaux face à des puissants a été parfaitement capable de

trouver des moyens adéquats pour parvenir à ses fins.

La non-militarisation, dans sa simplicité, offre une formidable possibilité, une base solide sur laquelle construire des politiques de paix, des alternatives créatives, puisque l'État qui la choisit (ou qui s'y voit contraint par son exigüité ou ses moyens limités) n'a pas d'autres choix que des solutions non-militaires.

Difficile de parler de « pays sans armée » sans parler du Costa Rica. Quel trait de génie, quelle extraordinaire inspiration permet à cet État, en 1948 déjà, de se reposer sur la sécurité collective et de renoncer à son armée au profit du développement et de l'éducation ! Et quelle persévérance pour résister aux pressions des USA, des marchands d'armes et aux calomnies sur les atrocités ou les surcapacités de sa police ! Et quel bilan formidable : c'est le seul pays à connaître la paix, sans interruption et pendant plus de 50 ans, dans une Amérique centrale où tous les autres pays ont été déchirés par la guerre civile et la dictature ! C'est aussi sur son sol que se sont établies la cour interaméricaine des droits de l'Homme et l'Université de paix des Nations Unies. Et finalement, en 1990, le Costa Rica voit sa politique récompensée de la plus magnifique façon puisque son voisin sud, le Panama, renonce lui aussi à son armée !

Un avantage pour l'ensemble de la population

Il y aurait beaucoup à dire aussi du Liechtenstein qui, en 1918 à Versailles, sauve son indépendance, justement parce qu'il n'a pas d'armée, puisque cette absence d'armée prouve sa neutralité ! Et les Maldives, qui depuis des années militent sur la scène internationale pour une meilleure prise en compte de la sécurité des petits États ? Que dire encore des États insulaires du Pacifique ? Onze sur treize d'entre eux n'ont pas d'armée. Y a-t-il là l'ébauche de la première « zone internationale non-militarisée » ?

Comment expliquer que tous les pays sans armée (Vatican mis à part !) aient un système politique démocratique.

Et pourquoi selon l'indice du développement humain⁶ la condition des femmes y

est-elle meilleure ? Pourquoi les États sans armée signent-ils les traités de paix et de désarmement ? Pourquoi appliquent-ils mieux les droits de l'homme ? Pourquoi les indices de développement, d'éducation ou d'alphabétisation sont-ils proportionnellement plus avancés ? S'agit-il simplement de bonne gouvernance ou y a-t-il en dessous quelque chose de particulier ?

La non-militarisation contient en elle les germes d'une politique favorisant réellement le peuple et tous les peuples ! En cela, elle s'approche un peu d'un réel concept d'humanité, d'une globalisation harmonieuse, d'un droit à la paix et elle permet à l'État de démontrer qu'il peut être, sans violence aucune, au service de sa population !

Christophe Barbey

NOTES

¹ Triennale du Bureau international pour la paix, Nanterre, Paris, octobre 2000.

² Responsable à l'UNESCO pour les programmes liés à la culture de la paix.

³ Les résolutions sont disponibles entre autres sur le site web de l'UNESCO à l'adresse suivante : <http://www.unesco.org/cpp/fr/projets/2000resfr.htm>

⁴ Le droit de l'être humain à la paix a fait l'objet de résolution à l'organisation des États américains et à l'union interparlementaire. Il a fait l'objet d'étude à l'UNESCO. Lire aussi par exemple Karel Vasak, in « Paix », Musée d'ethnographie de Genève, 2001 ou Christophe Barbey « Peace as a human right », disponible chez l'auteur.

⁵ Les informations qui suivent sont extraites du livre « La non-militarisation et les Pays sans armée : une réalité ! », Christophe Barbey, Flendruz, 2001. Disponible au CMLK. Voir aussi le site web www.demilitarisation.org

⁶ « Indice du développement humain », Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), De Boeck Université, 2000. (Paraît chaque année).

Suisse, intégration européenne et armements nucléaires

Dès lors que l'abandon du nucléaire militaire a été ratifié par la Suisse en 1988, que faut-il penser du lien entre la recherche fondamentale civile et le développement de nouvelles technologies militaires ? Dans le domaine des armes nucléaires la Suisse est encore concernée à double titre: celui, permanent, de la prévention de la course aux armements, et celui de son éventuelle intégration au sein d'une alliance qui possède des armes nucléaires. Notre diplomatie pourrait avoir un rôle à jouer dans la promotion de nouvelles restrictions légales internationales destinées à prévenir les menaces de proliférations des technologies liées aux processus dits "post-nucléaires". Une contribution sur les nouvelles formes d'armes atomiques pour poursuivre la réflexion de notre dossier "Politique suisse de sécurité et intégration européenne".

L'histoire du désir d'armements nucléaires de la Suisse débute le 5 novembre 1945 par la création, trois mois après Hiroshima, de la Commission atomique suisse, puis passe par tous les stades de la réalisation d'études techniques, de la constitution de réserves d'uranium et de l'achat des Mirages destinés à larguer la bombe sur l'adversaire. Puis la roue tourne: signature (1969) et ratification (1977) du Traité de non-prolifération (TNP) avant l'abandon définitif des ambitions nucléaires matérialisé le 1er novembre 1988 par l'acte de dissolution de la Commission de travail pour les questions atomiques, trois ans avant la chute de l'URSS.

La Suisse écartée du contrôle sur le nucléaire

En renonçant à son statut de proliférateur potentiel, la Suisse se retrouva vite marginalisée sur les questions du contrôle de la dissémination nucléaire. La reconversion de nos efforts de désarmement vers d'autres domaines en découle, de sorte que notre pays, qui s'efforçait jadis de limiter les armements offensifs (nucléaires), se consacre maintenant plutôt à limiter les armes défensives que sont les mines antipersonnelles.



La Suisse a renoncé à l'arme atomique entre 1969 et 1988

Pour les citoyens suisses en revanche, l'arme nucléaire demeure une menace, car, en dépit de la chute du mur de Berlin, il est certain que la prolifération nucléaire reste l'un des plus grands dangers pour l'humanité.

Bien qu'on en parle peu dans les médias, le sujet est difficile, la question nucléaire ne peut en effet se résoudre d'elle-même. Du point de vue politique, l'arme nucléaire a non seulement une fonction militaire d'indépendance nationale et de sanctuarisation du territoire, mais aussi une fonction de légitimation du statut inégal entre Etats. Selon le droit international, le TNP donne aux seuls membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU (USA, Russie, Grande-Bretagne, France et Chine) l'autorisation d'être des puissances nucléaires

reconnues avec droit de veto onusien, leurs essais nucléaires ayant été effectués avant 1967. Il est peu vraisemblable que ces Etats renoncent à ce privilège; et inévitable que les autres nations persistent à contester la légitimité de cette inégalité. L'Inde et le Pakistan, qui ont procédé à des essais atomiques, sont ainsi devenus des Etats nucléaires pratiquement reconnus comme tels, de même qu'Israël. Quant aux autres pays, les USA mettent régulièrement l'accent sur la menace que représenterait des «Etats voyous» comme l'Irak ou la Corée du Nord.

Intégration à l'Union Européenne et retour à l'arme atomique

Rappelons que ces Etats ne sont pas dits «voyous» parce qu'ils développent des capacités nucléaires, mais bien parce que ce sont des adversaires politiques des alliances menées par les Etats-Unis.

La volonté d'indépendance nationale se mesure donc aux efforts entrepris pour se doter de l'arme nucléaire. Lorsque la Suisse y renonce progressivement entre 1969 et 1988, cela implique qu'elle va s'engager dans la voie de l'un ou l'autre concept de sécurité collective. Le Partenariat pour la Paix et autre armement de nos troupes à l'étranger ne sont ainsi que les lointains rejets de décisions politiques prises voici



Dessin de Philippe Lemoine, in L'Avenir du Nucléaire, Ed. Contratom, 1988

une trentaine d'années. Inversement, l'intégration possible de la Suisse dans l'Union européenne pourrait contraindre nos concitoyens à repenser aux questions d'armements nucléaires; mais cette fois-ci en tant que co-détenteurs de telles armes.

Recherche scientifique et quatrième génération d'armes nucléaires

Une des questions fondamentales est celle du lien entre la recherche scientifique et la course aux armements; et elle n'est pas sans ressemblance en technicité et en complexité avec le débat sur le génie génétique. Il y a en effet un déficit cruel en information scientifique sur les enjeux réels de la course aux armements nucléaires: on croit trop souvent que cette information est couverte par le secret-défense. C'est assurément le cas des données techniques, mais faux pour les données scientifiques. Se basant sur elles, le célèbre romancier H.G. Wells avait déjà décrit une guerre atomique mondiale dans une nouvelle parue en 1914 !

Paradoxalement, c'est l'excès de données accessibles dans la littérature scientifique qui constitue la première barrière à une saine appréciation de la question. Seule une longue enquête montre qu'il n'y a plus

eu d'avancées radicalement nouvelles dans les principes des armes nucléaires depuis le milieu des années 1950. Ces armes sont en fait plus simples à concevoir et à réaliser que communément admis: toutes les armes de première et deuxième génération (bombes A basées sur la fission et bombes H basées sur la fusion) ont fonctionné du premier coup. Leur simplicité intrinsèque est telle que leur développement ne nécessite pas de procéder à des essais, de sorte que ces armes constituent aujourd'hui la principale menace de prolifération. Inversement, les efforts menés dans les années 1960-1990 en vue de créer des armes nucléaires de troisième génération (à effets spécialisés) ne se sont pas révélés payants par manque d'objectifs militaires clairs.

Les enjeux politiques des progrès technologiques

Demain, on cherchera à mettre en service des armes nucléaires de quatrième génération basées sur des processus atomiques ou nucléaires qui ne sont pas interdits par le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT) signé le 10 septembre 1996. Faisant appel aux techniques de simulation sur ordinateur qui remplacent les essais nucléaires, leur développement sera essentiellement de type scientifique et basé sur les résultats des plus récentes recherches. Il en résultera une génération d'armes nucléaires ayant une puissance explosive allant de la tonne à la kilotonne, c'est-à-dire dans l'intervalle qui aujourd'hui différencie les armes conventionnelles des armes nucléaires. Ces puissances relativement modestes feront que ces bombes ne seront plus considérées comme des armes de destruction massive. Elles seront utilisables sur le champ de bataille vu que la plupart d'entre elles produiront un minimum de radioactivité résiduelle. Les avantages politiques de ces armes seront encore plus grands puisque leur développement restera confiné aux pays technologiquement les plus avancés.

La menace est réelle, et pas neuve. Le 15 août 1991, le Conseil de sécurité des Nations Unies adoptait la résolution 707 obligeant l'Irak à interrompre "toutes les activités nucléaires de quelque nature qu'elle soit, à l'exception de l'utilisation d'isotopes pour des buts médicaux, agronomiques

ou industriels". Peu après, le 20 septembre 1991, la résolution 715 devenait le premier document légalement contraignant dans lequel toutes les activités favorisant la prolifération nucléaire sont intégralement et clairement définies. Pour la première fois, on reconnaissait que des activités de recherche considérées comme non-militaires (y compris la recherche fondamentale!) étaient en fait importantes pour l'acquisition des armes nucléaires. La «fusion nucléaire» magnétique ou inertielle, la «production d'isotopes» de toutes sortes et l'utilisation d'accélérateurs de particules de tous types y sont explicitement mentionnées. De ce point de vue, l'avancée militaire la plus significative de ces dix dernières années réside dans l'invention du "superlaser" qui a permis une augmentation d'un facteur un million de la puissance délivrée par des installations de tailles modestes.

Anticiper par la législation

En conclusion, en raison de la complexité croissante du processus du développement technologique, il importe de prendre à un stade toujours plus précoce les mesures destinées à contrecarrer les menaces de proliférations. Pour atteindre cet objectif, le contexte légal doit être continuellement adapté de sorte à inclure toutes les matières et technologies liées aux processus post-nucléaires (superlaser, antimatière, etc). Des mesures effectives de "contrôle préventif des armements" telles que des restrictions légalement contraignantes dans tous les domaines de la recherche civile ou militaire doivent être prévues. Menées dès aujourd'hui, ces réflexions pourraient à nouveau permettre à la Suisse de faire utilement entendre sa voix à l'étranger.

Jean-Pierre Hurni, Genève

Le Dr Jean-Pierre Hurni, physicien, étudie depuis plus de quinze ans les applications militaires de la recherche fondamentale.

Nouveautés au centre de documentation

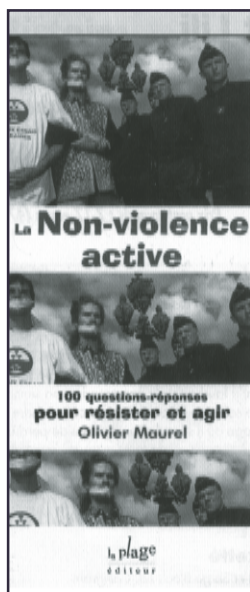
Avec le soutien des maisons d'édition

La plupart de nos nouveautés sont obtenues en service de presse. Si quelques maisons d'édition refusent nos demandes, d'autres nous envoient parfois des mots d'encouragement ! " Voici un exemplaire gratuit. Je vous prie de bien vouloir le mettre à disposition du public intéressé. Je suis également intéressé à recevoir un article éventuel. Merci pour votre collaboration " - " En vous remerciant de l'attention que vous portez à nos publications. Cordialement " - " Avec mes vifs remerciements et l'expression de mon admiration pour votre travail " ...

Nos sélections

▼ La non-violence active : 100 questions-réponses pour résister et agir

Olivier Maurel, Ed. La Plage, collection Alternatives - Société, 2001, 121 pages (Cote 322.6 MAU)



Ce petit livre présente de manière concise, précise et claire les méthodes de l'action non-violente. Les chapitres s'enchaînent logiquement et abordent systématiquement les divers leviers et niveaux de résistance avec de nombreux exemples facilitant la compréhension.

L'approche concerne principalement la résistance collective, que l'environnement soit démocratique ou non, et un dernier chapitre aborde les possibilités lors d'agressions individuelles.

Si l'option est résolument orientée vers l'action, les valeurs qui sous-tendent le choix

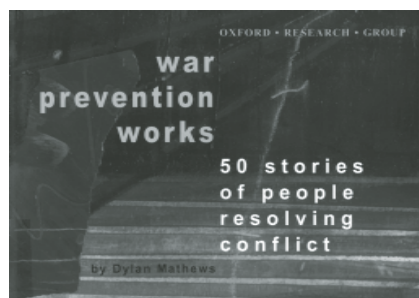
de la non-violence sont bien présentes et explicitées, ceci en particulier dans le chapitre traitant du « respect des personnes ».

Une lecture à recommander à toute personne désirent s'engager contre des inégalités, abus ou violences. Un seul regret : le format très étroit et mal pratique à la lecture.

L'auteur collabore à la revue *Alternatives non violentes* et a publié dans la même collection La Fessée (Cote 370.19 MAU).

▼ 50 stories of people resolving conflict

Dylan Mathews, Oxford Research Group, 2001, 127 pages (Cote 301.6 MAT)



Ce petit groupe de recherche, créé en 1982, est indépendant et spécialisé dans la prévention des guerres et les décisions concernant l'armement nucléaire. Il cherche à promouvoir des moyens non-violents.

Dans ce livre, nous découvrons les descriptions d'actions menées par des « personnes ordinaires ». Chaque présentation comprend sur une double-page horizontale un résumé, une carte, quelques chiffres et une illustration. Les fiches sont classées entre avant, pendant et après la

violence. Elles touchent toutes les régions du monde et concernent des actions menées principalement durant la dernière décennie. Il y a une extraordinaire diversité dans les situations choisies.

En annexe figure une liste détaillée des organisations contactées avec leurs coordonnées. Un poster indique les organisations (avec leurs sites web), lieux, dates, genre et coût de l'engagement.

Michel Mégard

▼ Expériences non violentes en Haïti. «La paix est là, nous la cherchons»

Brigades de paix internationales: Marc Allenbach, Gilles Danroc et Jürgen Störk, Editions Karthala, 2001, 258 pages (Cote 301.632 ALL)

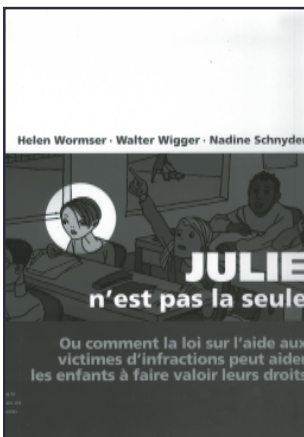


L'équipe des PBI était partie en 1995 pour accompagner le processus démocratique en cours. A la demande de ses partenaires haïtiens, elle a dû mettre sur pied une formation de formateurs à la non-violence. Autour du rapport minutieux et lucide de cette expérience exemplaire s'articulent de nombreux témoignages, récits et analyses. Certains auteurs ont participé à l'expérience

(bénévoles, Haïtiens devenus formateurs), d'autres l'évaluent de l'extérieur (sociologues - dont une Haïtienne -, membres du comité PBI, intellectuels haïtiens). C'est la diversité de ces éclairages qui fait l'intérêt et la richesse de l'ouvrage. «Il n'y a pas de chemin. Le chemin se fait en marchant», conclut un des auteurs. Dans la violence quotidienne, en l'absence d'un Etat de droit, l'expérience vécue de la transformation des conflits semble bien être un pas vers la démocratisation de la société civile.

▼ Julie n'est pas la seule. Ou comment la loi sur l'aide aux victimes d'infractions peut aider les enfants à faire valoir leurs droits

Helen Wormser, Walter Wigger, Nadine Schnyder, Verlag für Soziale und Kulturelles, Luzern, 2001, 56 pages (Cote 323.4 WOR)



Julie n'est pas la seule à avoir été victime d'une agression. Dans son cas, c'était lors d'un camp sportif. Son comportement en classe a alerté ses camarades, puis sa maîtresse, qui l'aide à faire une déposition à la police.

Cette bande dessinée a été conçue par des professionnels de l'éducation et de la protection des mineurs. Destinée aux adolescent-e-s, elle a pour but de «renforcer leur conscience de soi», et d'aider les victimes et leur entourage à oser parler. Elle aidera donc aussi tous les adultes concernés.

On suit Julie dans les étapes de la procédure pénale. Le déroulement de chaque entretien et le rôle de chaque intervenant sont expliqués dans des termes simples. La

justesse et le respect avec lesquels les protagonistes sont présentés rendent l'identification aisée. Un ouvrage à avoir dans les bibliothèques scolaires, à lire avec des jeunes.

▼ Israël / Palestine. Des femmes contre la guerre

Collectif, Dagorno, 2001, 189 pages (Cote 322.6 ISR)



A partir d'un texte trouvé sur Internet, les responsables de cet ouvrage sont entrés en contact avec les groupes de femmes israéliennes et palestiniennes qui militent pour la paix et dont les médias, chez elles et chez nous, ne parlent pas. Messages, pétitions, appels à des manifestations, récits, tous les textes rassemblés proviennent d'Internet.

Il faut lire ces femmes quand elles affrontent la police, reconstruisent une maison palestinienne en territoire occupé, réclament des femmes à la table des négociations, dénoncent les violences contre les civils palestiniens aux checkpoints. «Nous refusons d'être des ennemis», protestent-elles dans une manifestation. «Seul point de vue acceptable, digne, courageux, intelligent, (...) une voie d'espoir», écrit leur éditeur.

Les textes datent de fin 2000 à mai 2001. Que sont devenus ces groupes de femmes?

Jeanne Golay

Nous avons reçu

▼ *Expériences non violentes en Haïti : «La paix est là, nous la cherchons»*, Brigades de Paix Internationales; Marc Allenbach, Gilles Danroc, Jürgen Störk (éds); préf. Claudette Werleigh, Karthala; London: PBI, 2001, 258 p. (Cote 301.632 ALL)

▼ *De la parole des victimes à l'action contre le racisme : Bilan d'une recherche-action*, M. Eckmann, A.-C. Salberg, C. Bolzman, K. Grünberg, Ed. ies, 2001, 336 p. (Cote 301.636 ECK) - Travail de l'Association romande contre le racisme (ACOR), dont des médiations communautaires.

▼ *Pratique de la médiation : [Manuel de formation]*, Jean-Louis Lascoux, Ed. ESF, Coll. formation permanente Séminaire Mucchielli, 2001, 222 p. (Cote 374 LAS) - Destiné d'abord aux professionnels.

▼ *Manuel sur la Guerre, le Mal et la fin de l'Histoire*, précédé de Les Damnés de la guerre, Bernard-Henri Lévy, Ed. Grasset, 2001, 408 p. (Cote 190 LEV) - Le philosophe nous dit l'absurdité de la guerre moderne.

▼ *Israël - Palestine : des femmes contre la guerre*, textes rassemblés par Naama Farjoun et trad. de l'anglais par Marc Guichard, Ed. Dagorno, 2001, 189+63 p. (Cote 322.6 ISR) - Témoignages recherchés sur internet, difficiles à trouver.

▼ *Les luttes non-violentes au XXe siècle (Tome 1) : Une force entre dans l'histoire*, Alternatives non violentes, 2001, 154 p. (Cote 301.632 LES-1)

▼ *Un instituteur vaudois objecteur de conscience en 1915-1916*, Benjamin Baudraz, In : Revue historique vaudoise, Société vaudoise d'histoire et d'archéologie, 2000, p. 75-88 (Cote 949.4 REV) - John Baudraz est l'un des premiers objecteurs romands.

▼ *Quand l'école forme à la gestion des relations*, Non-violence actualité, 2001, 23 p. (Cote BR 1772)

▼ *Paix* : [catalogue de l'exposition], sous la dir. d'Erica Deuber Ziegler, Musée d'ethnographie (Département des Affaires culturelles de la Ville de Genève), 2001, 191 p. (Cote 301.6 PAI)

▼ *Journée mondiale de la Paix 2002: tendre la main*, Ass. Village La Paix, [2001], 24+24 p. tête-bêche français-allemand (Cote BR 1771)

▼ *La non-militarisation et les pays sans armée : une réalité*, Rapport rédigé par Christophe Barbey, Editions Pour de Vrai; APRED (Ass. pour la démilitarisation), 2001, 63 p. (Cote 341.73 BAR) - Nouvelle édition mise à jour.

▼ *1901-2001 centenaire de la naissance de Lanza del Vasto : Eveilleur et combattant*, Amis de Lanza del Vasto, 2001, 35 p. (Cote BR 1737 b)

▼ *La Fessée : 100 questions-réponses sur les châtiments corporels*, Olivier Maurel; préf. Alice Miller, Ed. La Plage, 2001 (Cote 370.19 MAU)

▼ *A Force More Powerfull : A Century of Nonviolent Conflict*, Peter Ackerman, Jack Duval, New York, St. Martin's Press, 2000, 54 p. (Cote 301.632 ACK) - Description détaillée de quelques exemples de résistances civiles non-violentes du XXème siècle.

Autres acquisitions

▼ *Piliers pour une culture de la non-violence*, Alain J. Richard, L'Harmattan, 2001, 77 p. (Cote 301.632 RIC) - Dix thèses.

▼ *Martin Luther King : La marche interrompue*, réalisation Reynold Ismard, France 2 ; Agora productions, [n.d.], (Cote K.V.051) - Vidéo noir-blanc, archives, 30min.

▼ *Au coeur des émotions de l'enfant*, Isabelle Filliozat, Nouvelles Ed. Marabout, 2001, 321 p. (Cote 370 FIL).

▼ *La jungle de la communication*, Centre pour la communication non-violente, [2001?] (Cote J.A.03) - Jeu de table pour exercer le processus (adultes).

Dons

▼ *L'entraide par les pairs en milieu scolaire (Mémoire de licence)*, Sheila Pellegrini, Stabio (TI), 2001, 329 p. (Cote 301.632 PEL) - Etude théorique et pratique (C.O. de Pérolles à Fribourg).

▼ *Mediation bei interkulturellen Konflikten Tagungsbericht vom 26. Oktober 2001 im Kursaal Bern*, Stiftung Gertrud Kurz, Bern, 2001, 49 p. (Cote BR 1815) - Six exposés (dont deux en français) et rapport d'ateliers.

▼ *Manifesto against conscription and the military system*, Gandhi-Informations-Zentrum (ed.) ; Christian Bartolf, Gandhi-Informations-Zentrum, 2001, 105 p. (Cote 322.7 GAN)

▼ *La sanction et le soin*, travaux réunis par Pierre Avanzino et Serge Heughebaert, Réalités sociales, 1987, 219 p. (Cote 364 AVV)

▼ *Les Quakers, nos voisins*, les Amis, par William J. Whalen ; trad. Jane S. Droutman, Soc. religieuse des Amis (Quakers) Assemblée de France et Centre Quaker International, 1976, 15 p. (Cote BR 1799)

M.M.



Nous avons reçu ce numéro du Rebrousse-poil par un ou une illustre inconnue que nous aimerions bien connaître et profitons de faire savoir que ce journal était la première édition rattachée au CMLK. Elle peut être consultée au secrétariat.

Lettres de lecteurs

Vous souhaitez nous envoyer un article, une lettre de lecteur/trice ou une suggestion, vous connaissez nos coordonnées ? Nous serons heureux et heureuses de les trouver dans notre boîte aux lettres.

▼ Ruth Dreifuss se tait

La Conseillère fédérale Ruth Dreifuss est une femme engagée et courageuse. C'est une femme de cœur. Je suppose dès lors que c'est à cause du principe de collégialité qu'elle doit souvent garder sa bouche fermée. Elle n'ose probablement pas prendre position sur les exportations de matériel de guerre vers l'Inde, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, et tous les Etats de l'OTAN qui mènent une guerre – exportations répugnantes qui enfreignent la loi de façon grossière. Comme on peut le déduire des statistiques de la Confédération, la Suisse fournit des armes à l'Inde, malgré la quatrième guerre menaçante menée contre le Pakistan, malgré le fait que les gens meu-

rent de faim dans ces deux pays. Je pense que Ruth Dreifuss n'ose pas prendre non plus position contre les exportations d'armes suisses vers les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, bien que ces pays aient tué et blessé en Afghanistan des milliers de civils, hommes, femmes et enfants, avec leurs bombes à fragmentation et à essence, allant jusqu'à détruire une base de la Croix rouge. Alors que les Etats-Unis bombardaient hier le Vietnam, le Cambodge, le Laos, le Nicaragua, le Panama, La Libye, l'Irak, la Yougoslavie, le Kosovo, et aujourd'hui l'Afghanistan, les Conseillers et Conseillères fédéraux se sont tus et ont approuvé la poursuite des exportations d'armes vers les USA. A Bucarest vivent des milliers d'enfants des rues, et la Suisse livre des bombes et des grenades à la Roumanie. Ruth Dreifuss est obligée de se taire. L'entreprise d'armement étatique RUAG travaille en collaboration avec Israël, et développe ses terribles bombes à fragmentation. Ruth Dreifuss n'ose rien dire. Les fabricants d'armes suisses exportent des armes dans la poudrière qu'est le Proche-orient, aux Emirats arabes avec la bénédiction du Conseil Fédéral. Ruth Dreifuss se tait.

H. Frei, Zurich

Trad. A. Henry

▼ S'unir pour changer les mentalités

Un grand merci pour votre plaque de chocolat, que j'ai beaucoup appréciée. Merci également pour la parution régulière de «Terres Civiles». Je le lis toujours avec plaisir.

J'espère très vivement que l'échec prévisible hélas, des initiatives sur l'armée et le service civil ne vous aura pas découragés, vous et les responsables de votre mouvement. Il reste beaucoup à faire pour changer les mentalités qui règnent dans ce pays. A mon avis, la stratégie adoptée par le GSA n'est pas bonne. Il faut se faire une raison : les Suisses restent attachés aux valeurs (périmées j'en conviens) héritées du 19^{ème} siècle. Même si l'armée de milice est condamnée à disparaître un jour, il ne faut pas brusquer les sensibilités. Voilà pourquoi le projet d'une petite armée de

professionnels, telle que préconisée par le Parti Socialiste mérite d'être étudiée avec soin. Les milieux pacifistes parviendront-ils à accorder leurs violons ?

Claude Gamper, Genève

▼ Abandonner les oppositions stériles et respecter les choix

Aumônier protestant d'un régiment d'infanterie, j'ai eu le plaisir de vous demander de la documentation à destination des militaires ayant des problèmes de conscience. J'ai bien reçu votre envoi et je dois dire que j'ai apprécié la brochure verte dont je relève le ton et la mesure comme des éléments positifs qui ouvrent la possibilité d'un dialogue. En revanche, la carte postale « service viril »...

Je ne suis pas non-violent et j'ai choisi de servir mon pays dans le cadre de l'armée. Mais je suis convaincu que les voies non violentes ont leur rôle à jouer dans la prévention et la gestion des conflits. Et cela à côté et en relation avec les mesures proprement militaires destinées aux mêmes buts. De même, et par analogie, l'opposition si souvent mise en exergue, entre opérations humanitaires et emploi de troupes pour le maintien de la paix, me paraît être une opposition stérile. Bien entendu, en règle générale, il convient de distinguer les rôles. Quoique la collaboration entre humanitaires et soldats pour une distribution rapide et efficace de vivres, médicaments ou autres objets exigeants une intervention immédiate - que très souvent seule l'armée est à même de mettre sur pied sans trop de délais - ne doit pas être négligée.

Il faut un haut degré de conscience pour porter une arme

Pour ce qui concerne plus directement le service civil, je pense qu'il est une bonne alternative qui permet de sortir de l'ancienne problématique du « conflit de conscience » qui amène certains militaires à refuser de servir. Cette problématique, telle que comprise jusqu'ici, avait la triste conséquence d'envoyer en prison des gens qui ne le méritaient pas - dont des amis à moi - et d'entraîner l'idée que le citoyen qui

accepte de servir comme soldat n'a pas de conscience. Ce qui est bien entendu faux, et même ridicule. Il faut au contraire un haut degré de conscience pour utiliser des armes et en accepter les conséquences éventuelles. Je dis cela sans illusion : beaucoup de soldats n'ont pas cette conscience, ils servent parce qu'ils y sont contraints, sans se poser trop de questions. Mais je rencontre vraiment souvent cette conscience à un très haut degré chez les cadres de l'armée, autant en ce qui concerne les coups infligés à un possible ennemi, qu'en ce qui concerne les risques encourus par nos propres troupes et par les civils. Il est possible, en revanche, que la nécessité de devoir expliquer son choix d'un service civil, élimine des rangs des objecteurs ceux qui n'auraient pas cette claire conscience. Mais j'ai rencontré suffisamment de soldats prétendant avoir un problème de conscience pour savoir que cela même n'est pas toujours vrai. Trop souvent l'idée de refuser les armes ne fait que cacher autre chose : manque de caractère, problèmes psychologiques, personnels ou professionnels qui entraînent le désir de sortir des contraintes imposées par la vie communautaire qu'implique l'armée. Chez ces hommes, le problème serait sans doute le même si cette vie communautaire avait un cadre civil. A cette réserve près, je crois que mon analyse tient la route et que parmi les objecteurs qui ont été jusqu'au bout de leur conviction, le haut degré de conscience dont il a été question ci-dessus est atteint.

Je continuerai à collaborer avec vous en apportant mon aide aux militaires chez qui apparaît le conflit de conscience, comme je l'apporte à ceux et celles qui choisissent de servir dans l'armée. Je continuerai également à regretter l'agressivité, voire le « dogmatisme » que j'ai assez souvent rencontré chez des objecteurs vis-à-vis de ceux et celles qui ont fait un autre choix qu'eux. Agressivité qui n'est pas absente chez nous militaires, mais qui est le plus souvent remplacée par le respect d'un choix autre mais aussi prégnant que le nôtre.

Cap. Cédric Juvet, Bellevue

PS : je m'exprime ici à titre personnel et mes propos n'engagent que moi.

Femmes pour la paix

En 1977 a été fondée, par une jeune étudiante, l'association révolutionnaire des femmes d'Afghanistan, RAWA. Cette association féministe se bat pour la liberté, la démocratie, le droit des femmes et contre les fondamentalismes. De nombreuses femmes intellectuelles s'y sont depuis retrouvées, clandestinement, échappant à la répression des différents régimes. Elles sont très présentes dans les camps de réfugiées et essayent de maintenir un minimum d'éducation avec des écoles clandestines. Elles ont aussi mis en place des structures de soins et gèrent depuis onze ans un hôpital à Quetta, au Pakistan ainsi qu'une commission "médias" et assurent un travail culturel.

La section italienne d'Amnesty International a décerné le "Prix des droits de l'homme pour RAWA" le 28 avril 2001. Aujourd'hui, *Les Casse-Rôles* et *l'Organisation Socialiste libertaire (OSL)*, proches des positions et de la stratégie de RAWA, ont décidé d'ouvrir une récolte de fonds pour construire une solidarité politique, matérielle et financière avec ces femmes et par là même une politique de libération pour toute la société afghane. Il est prévu de faire connaître partout en Suisse les positions de RAWA; d'appuyer les expériences qu'elles mènent sur le terrain de la scolarisation des femmes et de la lutte pour l'accès à la culture; de soutenir les projets de coopératives et les projets de santé absolument indispensables à la survie des femmes et des familles, autant en Afghanistan même que dans les camps de réfugié-e-s au Pakistan.

Les associations ou personnes intéressées peuvent participer aux réunions organisées régulièrement en solidarité avec RAWA.

OSL, CP 687 - 1000 Lausanne 9 / Pour vos versements : CCP 10-15446-3, mention RAWA.

Sources : www.rawa.org, "Silence no 280", réunion de soutien à RAWA du 9 janvier 2002.

Prochaine Assemblée générale du CMLK

Nous vous donnons rendez-vous le samedi 1er juin de 10h00 à 12h30, aux locaux du CMLK, rue de Genève 52, 1004 Lausanne (en bas du Chemin de Boston). L'AG sera suivie d'un pique-nique tiré du sac de chacun et de chacune (les boissons seront offertes).

Ordre du jour

1. Acceptation du procès-verbal du 16 juin 2001 (peut être commandé au secrétariat)
2. Approbation des comptes 2001
3. Avenir du Fond spécial action, Fr. 10'000.-
4. Fixation des cotisations 2002
5. Election du nouveau comité
6. **Suggestions pour préparer les 35 ans du CMLK. L'essentiel de l'AG portera sur ce point (le passé du CMLK: ses actions, ses fondateurs/fondatrices, personnalités influentes, etc.)**
7. Divers



COUPON-REPONSE POUR L'AG 2002

CMLK, rue de Genève 52, 1004 Lausanne

Nom, prénom :

Adresse exacte :

Tél. jour : soir :

E-mail :

Je m'inscris / nous nous inscrivons à l'AG du 1er juin à 10h00.

☛ Nous serons personnes.

Je suis dans l'impossibilité de participer à l'AG et vous prie de m'y excuser.

Je souhaite vous donner un coup de main à l'avenir (par ex. journal, service civil, administration, graphisme, recherche de fonds, etc.) :

.....

.....

Remarques :

.....

.....

Merci de nous retourner ce coupon-réponse. Même si celui-ci ne devait pas nous parvenir, notre invitation demeure!

Rapport d'activité 2001 et programme 2002-2003

En bref :

- 45 personnes ont participé au programme de formation annuel, co-organisé avec le MIR et PBI. De nombreuses inscriptions ont dû être refusées vu le succès que remporte cette offre.
- Les Etablissements secondaires de la Chaux-de-Fonds ont mandaté le CMLK pour les années 2000-2003 pour animer des formations sur la gestion des conflits et des situations violentes.
- 2'700 nouvelles fiches ont été ajoutées au catalogue informatisé du Centre de documentation.
- L'exposition "Un poing c'est tout ?" a été présentée 5 fois de plus. La scénographie a été améliorée et des panneaux faisant référence à des événements d'actualité ont été créés.
- Le site Internet www.cmlk.ch dispose désormais d'un contenu précieux. Grâce à la campagne "Service viril ? Service civil !", nous pouvons compter plus de 1000 visites par mois contre 100 antérieurement.

En perspective :

- Dédoubler les modules du programme annuel de formation pour répondre à la demande.
- Poursuivre le développement du Centre de documentation et compléter les collections de périodiques.
- Elargir le cercle des lecteurs et lectrices de "Terres civiles".
- Poursuivre localement la campagne de promotion lancée auprès des jeunes à l'occasion des 5 ans d'existence du service civil.
- Continuer à valoriser l'exposition "Un poing c'est tout ?" Elle sera présentée en premier lieu à Neuchâtel, au Péristyle de l'Hôtel de Ville, du 20 mars au 20 avril 2002.
- Fêter les 35 ans du CMLK.
- Terminer la structure de notre site Internet : introduire un dossier sur Martin Luther King, des pages plus complètes sur les objectifs et le fonctionnement du CMLK, offrir des propositions concrètes à travailler chez soi ou à méditer, proposer une sélection thématique de textes choisis.
- Participer à la "Décennie internationale de promotion d'une culture de la non-violence au profit des enfants du monde".

Ce rapport peut être commandé au secrétariat (021/661.24.34 ou cmlk@cmlk.ch).